



MUTEX
RAPPORT ANNUEL 2016

SOMMAIRE

- 1 RAPPORT DE GESTION
- 2 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)
- 3 RAPPORT FINANCIER
- 4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1 RAPPORT DE GESTION

- 1.1. Faits marquants de l'exercice
- 1.2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 1.3. Activités de recherche et développement
- 1.4. Activités et résultats 2016
- 1.5. Groupe, entités liées, et entités avec lien de participation
- 1.6. Informations relatives au Directoire et au Conseil de Surveillance
- 1.7. Résultats financiers sur 5 ans
- 1.8. Délais de paiement des fournisseurs
- 1.9. Perspectives
- 1.10. Rapport Extra-financier

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2016 a été pour MUTEX une année fructueuse, marquée par de nombreuses réussites et concrétisations :

- Sur le marché de l'individuel, la sortie de Moduvéo Territorial en avril 2016, destiné aux agents des collectivités territoriales,
- Sur le marché collectif, de nombreux succès commerciaux, tant pour les Conventions Collectives Nationales (CCN) que pour les Grands Comptes avec les reconductions de Pôle Emploi et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentaire et de la Forêt, des branches professionnelles du Tourisme Social et Familial et de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et le nouveau grand compte ATOS ;
- A cela s'ajoute, l'obtention de 5 labels d'excellence 2017 des Dossiers de l'Épargne pour les garanties : Moduvéo Pro, Quiem, Coverta et Edéo qui récompensent la qualité de nos produits.

Les projets stratégiques comme la dématérialisation et la DSN ont également bien avancé au cours de cette année 2016 :

- La mise en ligne de l'Espace Employeur compte aujourd'hui près de 325 entreprises déjà inscrites,
- Le commencement de la mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) a été réalisée tout début 2017 auprès de 99 entreprises dont Pole Emploi pour les flux en prévoyance,

Ces deux projets représentent de belles réussites pour les équipes qui y travaillent depuis plus de 2 ans.

Au plan financier maintenant, 2016 s'inscrit dans la continuité de 2015 avec le maintien d'un environnement de taux bas qui a induit une nouvelle baisse de taux technique en Non Vie et une gestion financière circonstanciée.

Sur le plan réglementaire, 2016 a également été l'année de l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel Solvabilité 2, qui a contraint MUTEX à produire, dans des délais contraignants, des nouveaux reportings et des rapports à destination de l'ACPR et du public.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant.

ACTIVITES ET RESULTATS 2016

Le chiffre d'affaires brut de MUTEX est composé des primes relevant de son activité d'assureur direct (827 M€) et des primes relatives à des acceptations en réassurance (337 M€) dont principalement le contrat santé des salariés de la Sécurité sociale – UCANSS (222 M€) et l'activité de MUTEX Union à 100% (47 M€).

DIFFUSION DES PRODUITS

MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la prévoyance.

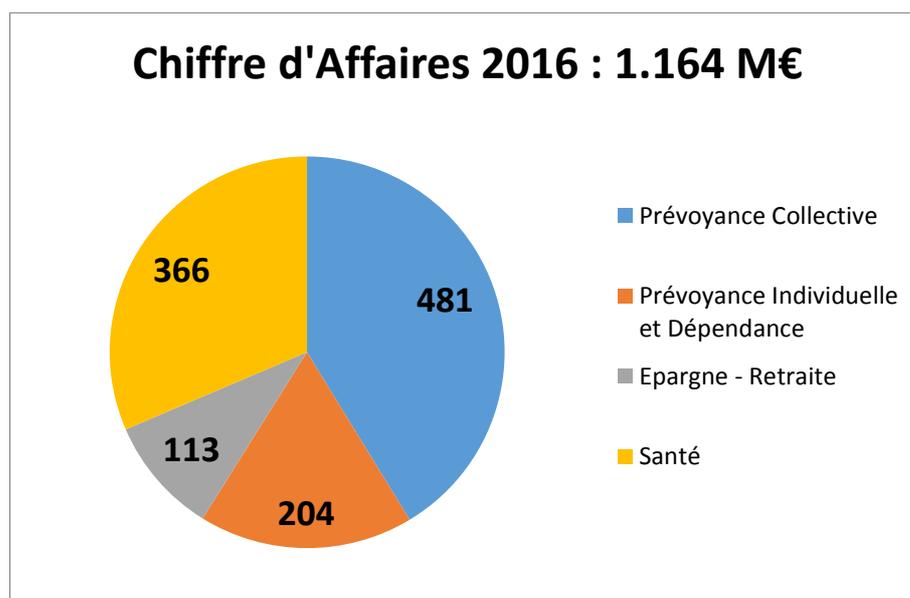
La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P.,
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar,
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2016, les primes brutes de MUTEX représentent 1 164 M€ dont 2 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice. Hors ces effets exceptionnels, le chiffre d'affaires de MUTEX s'élève à 1 162 M€ contre 1 120 M€ en 2015 et se répartit comme suit :

Répartition des cotisations par activité :



Activité

En 2016, MUTEX a émis hors effet des entrées de portefeuilles 1 162 M€ de cotisations d'assurance dont 337 M€ au titre d'acceptations.

Activité en M€	31/12/2016	31/12/2015	Var %
Assurance directe	827	805	3%
Acceptations	337	321	5%
TOTAL	1 164	1 126	3%

Les comptes techniques d'assurance vie et non vie de MUTEX présentent les montants suivants :

Primes Nettes en M€	31/12/2016	31/12/2015	Var %
Primes Brutes Non Vie	823	773	7%
Primes Brutes Vie	341	353	-4%
Sous total Primes Brutes	1 164	1 126	3%
Primes cédées	-300	-372	-19%
TOTAL	864	754	15%

L'évolution du chiffre d'affaires en 2016, est principalement due en Prévoyance Collective à la souscription du contrat ATOS, et au développement des affaires nouvelles dans les branches professionnelles de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Provisions Techniques en M€	31/12/2016	31/12/2015	Var %
Non Vie	2 466	2 325	6%
Vie	4 709	4 666	1%
TOTAL	7 175	6 991	3%

En dehors de l'évolution de la sinistralité, l'évolution des provisions techniques Non Vie comprend l'effet d'une nouvelle baisse des taux techniques en 2016 (+32 M€).

Gestion financière

Portefeuille de placements en M€	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes
Placements				
Terrains et constructions	37	3	27	3
Autres placements	7 322	1 360	7 117	1 034
Sous total Placement hors contrats en UC	7 358	1 363	7 144	1 037
Placements affectées aux contrats en Unités de Comptes	35	0	34	0
TOTAL	7 393	1 363	7 178	1 037

Au 31/12/2016, les placements sont en plus-values latentes de + 1 363 M€ dont + 1 230 M€ au titre des valeurs amortissables et + 133 M€ au titre des valeurs non amortissables.

La quote-part mentionnée à l'article L. 344-1 du Code des assurances et exprimée en pourcentage de la valeur de l'ensemble des placements appartenant à l'entreprise et des autres actifs affectables à la représentation des engagements réglementés, évalués conformément aux dispositions de l'article R. 343-11, s'élève à 61,96% au 31/12/2016.

Placements en Valeur de Réalisation (en %)*	31/12/2016
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	86,1%
- Actions, OPCVM actions	6,0%
- OPCVM monétaires	0,5%
- Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, ...)	2,1%
- Immobilier	2,7%
- Autres	2,7%
SOUS TOTAL EN M€	8 187
- Créances pour dépôts espèces	534
TOTAL EN M€	8 722

* hors placements affectés aux contrats en UC

Au 31/12/2016, la répartition des placements est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance

non vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion majoritairement à base d'obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées cotées du portefeuille est ainsi réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion OFI AM détenue par une holding dont l'un des actionnaires, Ofivalmo Partenaires est détenu à hauteur de 34% par MUTEX. Les autres valeurs sont gérées en direct.

Placements affectés aux contrats en UC en %	31/12/2016
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	4%
- Actions, OPCVM actions	12%
- Autres OPCVM (Diversifiés, Alternatifs, ...)	84%
TOTAL EN M€	35

Concernant les placements affectés aux contrats d'assurance en unités de compte, il s'agit de parts d'OPCVM achetées pour adosser les engagements d'assurance vie. De fait, ce sont les assurés qui supportent les risques financiers, leurs contrats étant revalorisés ou dévalorisés en permanence en fonction de l'évolution de la valeur des supports choisis.

Résultat net

Résultat net en M€	31/12/2016	31/12/2015	Var en %
Non vie	-18	-34	-48%
Vie	41	36	14%
Résultat technique net	23	2	1352%
Résultat non technique	14	17	-19%
Résultat avant impôt	37	19	99%
Impôt sur les sociétés	9	6	60%
Résultat net	28	13	117%

L'équilibre technique des activités Non Vie continue de s'améliorer sur l'exercice 2016. Parallèlement, le résultat de l'activité Vie voit son résultat bénéficiaire se renforcer du notamment du maintien encore en 2016 d'un bon niveau de marge financière.

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable global de 2,71% contre 3,19% en 2015, soit une baisse de 0,48%.

En courant, c'est-à-dire hors effet des plus-values réalisées sur valeurs non amortissables, ce taux ne diminue que de 0,24%.

Affectation du résultat

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice : 27 M€
- minoré du report à nouveau : (-) 8 M€

soit un total distribuable de 20 M€

soit affectée :

- à la distribution de dividendes de : 7 M€
- en report à nouveau pour le solde : 13 M€

soit un total réparti de 20 M€.

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 2,73 € pour chacune des 2 486 820 actions formant le capital social.

Dividendes versés sur 3 ans

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Nombre d'actions	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Montant mis en distribution (en M€)	6	0	0
Dividende / action (en €)	2,41	0	0

Montant et modalités de répartition de la participation aux bénéfices en faveur des assurés

MUTEX établit un compte de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Au 31 décembre 2016, le montant de la dotation à la Provision pour participation aux bénéfices est de 11 M€ (hors acceptations).

MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter cette somme aux provisions mathématiques.

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 40 M€ au 31 décembre 2016 dont une partie (14 M€ hors acceptations) sera incorporée aux provisions le 1^{er} janvier 2017.

Structure financière et solvabilité

Structure bilantielle en M€	31/12/2016	31/12/2015	Vare n %
Placements (en valeur comptable)	7 166	6 998	2%
Dépôts des réassureurs	-544	-654	-17%
Débiteurs et créditeurs d'exploitation	359	384	-6%
Provisions techniques nettes	-6 227	-6 010	4%
Fonds propres			
Capital et primes d'émission	307	307	0%
Réserve de capitalisation	425	416	2%
Autres réserves	-6	-19	-69%
Résultat	28	13	-117%
Passifs subordonnés	1	1	0%
TOTAL	755	718	5%

La société porte au 31/12/2016, 7 175 M€ de provisions techniques brutes, dont 948 M€ cédées à des réassureurs. En contrepartie, elle détient 7 166 M€ de placements en valeur comptable, dont 534 M€ de créances pour dépôts espèces auprès des cédantes (pour l'essentiel auprès de MUTEX Union).

Hors évolution de la réserve de capitalisation, les fonds propres augmentent essentiellement grâce au résultat de l'exercice 2016 (28 M€).

Charges non fiscalement déductibles

Pour l'exercice 2016, ces charges s'élèvent à 29 K€.

Les charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts sont relatives aux locations de véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même code.

GROUPE, ENTITES LIEES ET ENTITES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Participations détenues	Libellé	Capital (en K€)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus en K€	Valeur nette comptable des titres détenus en K€
Entre 10 % et 50%	OFIVALMO Partenaires	10 000	34%	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'Isère	89	16%	1 164	1 164
Inférieure à 10 %	CIEM	417	2%	10	10
	MATMUT Vie	26 100	1%	409	409

MUTEX détient une participation de 34% dans la société OFIVALMO Partenaires qui détient, par l'intermédiaire d'une holding, une participation dans OFI AM, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à laquelle MUTEX délègue la gestion des valeurs cotées de son portefeuille.

INFORMATIONS RELATIVES AU DIRECTOIRE ET AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Composition du Directoire Société Mutex 2016	Autre(s) mandat(s) détenu(s) en SA en 2016
Monsieur Christian MAREY Membre du Directoire Directeur Général	Membre du Conseil de Surveillance OFI Asset Management Administrateur OFIVALMO PARTENAIRES
Madame Catherine ROUCHON Président du Directoire	Représentant permanent Mutex au Conseil d'Administration OFIVALMO Partenaires Représentant permanent Mutex au Conseil d'Administration OFI Holding

COMPOSITION CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance Société Mutex 2016	Autre(s) mandat(s) détenu(s) en SA en 2016
Monsieur Jean-Pierre ARTAUD <i>jusqu'au 06/07/16</i>	Néant
Monsieur Gilles BODDELE	Membre du Conseil de Surveillance de SPHERIA VIE
Monsieur Thomas BLANCHETTE <i>à compter du 14/12/16</i>	Néant
Monsieur Henri BOUVET	Membre du Conseil de Surveillance SAS Domaine Patrick BAUDOIN
Monsieur Patrick BROTHIER <i>à compter du 31/03/15</i>	Vice-Président OFIVALMO PARTENAIRES Administrateur OFI ASSET MANAGEMENT
Monsieur Yves CHAMPAIN <i>à compter du 06/07/16</i>	Néant
Monsieur Marcel CTIBORSKY <i>Président du Conseil de Surveillance</i>	Membre du Conseil de Surveillance de SPHERIA VIE Membre du Conseil de Surveillance SA PREVOYANCE CONSEIL
Madame Nathalie DANIZAN <i>jusqu'au 06/07/16</i>	Néant
Monsieur Bertrand DEVYS	Néant
Monsieur Jacques FEVRIER	Néant
Monsieur Daniel HANNOTIN	Membre du Conseil de Surveillance SA HLM LE FOYER REMOIS Président du Conseil de Surveillance SA PREVOYANCE CONSEIL
Monsieur Stéphane HASSELOT <i>à compter du 29/10/15</i>	Néant
Monsieur François KUSSWIEDER	Membre du Conseil de direction SAS Praeconis
Madame Brigitte LESOT-CARON	Néant
Monsieur Thierry MASSON	Membre du Conseil de Surveillance (Représentant MATMUT) IMA Membre du Directoire INTER MUTUELLES ENTREPRISES Administrateur EQUASANTE Membre du Comité Stratégique INTER MUTUELLES SOLUTIONS Président du Directoire MATMUT VIE Membre du Conseil de Surveillance OFI GP Administrateur UGM OCIANE-MATMUT Administrateur MATMUT MUTUALITE Livre III
Monsieur Joël NICLASS <i>à compter du 06/07/16</i>	Néant
Monsieur Yves PERRIN	Président SAS SOGO TRAVEL Administrateur SAS Vacancier Administrateur VISAUDIO
Monsieur Jean-Pierre PRIOUL	Membre du Conseil de Surveillance Harmonie Conseil
Monsieur Jean-Marie PROUTEAU <i>jusqu'au 07/11/16</i>	Néant
Monsieur Alain TISON <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i>	Néant
Madame Catherine TOUVREY <i>à compter du 12/10/16</i>	Néant
Monsieur François VENTURINI <i>jusqu'au 12/10/16</i>	Néant

RESULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en M€)	32	37	37	37	37
Nombre d'actions	2 131 874	2 486 820	2 486 820	2 486 820	2 486 820
Opération et résultat de l'exercice (en M€)					
Chiffre d'affaires	852	1 245	1 164	1 126	1 164
Résultat avant impôts	34	14	-20	19	37
Impôt sur les bénéfices	19	0	0	6	9
Résultat après impôts	15	14	-20	13	28
Résultat par action (en euros)					
Résultat avant impôts	16	6	NS	7	15
Résultat après impôts	7	6	NS	5	11
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	505	535	535	562	597
Montant de la masse salariale y compris provisions (en M€)	25	24	28	29	31

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

MUTEX effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et au maximum de 60 jours à date d'émission de la facture. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

PERSPECTIVES

Le premier plan stratégique 2015-2017 de MUTEX a été bâti pour ancrer sa raison d'être en tant que pôle de ressources au service de ses mutuelles partenaires.

Les efforts réalisés par les équipes de MUTEX pendant les 3 années du plan ont porté plus particulièrement sur l'activité Prévoyance qu'elle soit individuelle ou collective :

- avec la refonte complète de la gamme en Prévoyance individuelle, achevée début 2015, qui, avec des garanties optimisées en assurance, des services innovants et un très bon positionnement tarifaire, accompagne les mutuelles dans leur développement du multi équipement de leurs clients,
- avec la mise à disposition de contrats de Prévoyance collective, adaptés aux TPE-PME des Branches Professionnelles pour lesquelles les mutuelles veulent proposer une offre dédiée et complète en protection sociale. Pour les TPE-PME des autres Branches, cette gamme s'étoffera dès le 2nd trimestre 2017 d'une nouvelle offre, très innovante à la fois dans ses garanties, ses services associés et la simplicité de son processus de souscription.
- avec la mise à disposition des mutuelles de services digitaux leur permettant de proposer aux internautes la tarification et souscription en ligne des produits de prévoyance standards (individuel et collectifs TPE-PME), dans un contexte résolument multi et cross-canal. Cela sera fait dès le 1er semestre 2017 avec la mise en ligne, sur les sites des mutuelles, de ces services pour les TPE (sur l'ensemble de la gamme qui leur est dédiée).

Par ailleurs, un certain nombre de projets sont mis en œuvre pour accroître la satisfaction du client et pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Ces objectifs sont embarqués dans la transformation numérique de MUTEX, engagée dès 2014 au travers de plusieurs études de cadrage. Sa mise en œuvre est réalisée sur la durée du plan, et s'achèvera comme prévu en 2017 :

- avec la dématérialisation des documents entrants, circulants et sortants, sur l'ensemble des métiers Prévoyance, Epargne, Retraite, ce qui permet d'améliorer significativement le service au client, de sécuriser l'information, et de permettre son partage en temps réel avec les mutuelles partenaires,
- avec la mise en œuvre de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) Phase 3, dès Janvier 2017. MUTEX a fait de ce projet réglementaire un vrai projet stratégique : intégration native de la DSN, enrichissement des données, redéfinition des process et des métiers, meilleure efficacité opérationnelle et surtout nouveaux services à forte valeur ajoutée mis à disposition du client entreprise,
- avec la mise en œuvre du service Prest'IJ, développé en 2016, et déployé dès 2017 à l'ensemble des entreprises clientes avec 2 niveaux de services : les prolongations automatiques des arrêts de travail, puis l'automatisation assistée des ouvertures des arrêts de travail
- avec la mise à disposition de tous les clients entreprises, de la petite à la très grande, d'un espace Correspondant Entreprise proposant un très haut niveau de services (informations et self care) conçu pour être adapté au client Entreprises selon ses caractéristiques (CCN, DSN ou pas, PrestIJ ou pas ...). Le déploiement auprès des entreprises clientes, au travers des sites des mutuelles partenaires, a commencé en 2016, et a tout de suite été un succès. La montée en charge des inscriptions à ce service est un objectif qui sera suivi attentivement sur 2017.

Le plan 2015-2017 a été un plan d'investissement important visant à mettre à niveau MUTEX sur les produits et services destinés aux clients. Il ouvre la voie au futur plan 2018-2020 qui sera un plan dédié au développement commercial. Il s'inscrira dans le cadre de l'évolution de l'actionnariat et de la gouvernance.

Les actionnaires membres du pacte d'actionnaires ont en effet engagé l'augmentation de la participation d'Harmonie Mutuelle de 34 % à 51 % du capital de la société et de la doter d'une nouvelle gouvernance sous la forme d'un conseil d'administration et d'une direction générale. Les autres actionnaires membres du pacte conserveront leurs parts respectives dans le capital, tandis que MUTEX Union passera de 29 % à 12 %.

Cette transformation majeure devrait intervenir durant le premier semestre 2017, faisant évoluer la société vers le statut de filiale d'Harmonie Mutuelle, spécialiste de la prévoyance partagé avec les autres mutuelles, et organisé pour la multi distribution.

RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Préambule

Ce rapport extra-financier 2016 présente les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de l'activité de MUTEX en décrivant, via des indicateurs, la manière dont nous intégrons dans nos actions, tant en interne qu'en externe, les principes et critères du développement durable.

Ainsi, il répond aux obligations de l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II et de son décret d'application du 24 avril 2012.

Au-delà de l'aspect réglementaire, ce document permet de rendre compte à nos parties prenantes de nos impacts en matière sociale, environnementale et sociétale et de nos actions visant à maximiser les impacts positifs et à réduire les impacts négatifs.

Méthodologie

Le périmètre de l'analyse est la société MUTEX qui est située à Châtillon (Hauts-de-Seine) où sont regroupés les collaborateurs et l'ensemble de l'activité. Seule exception, l'action sociale de MUTEX qui est réalisée par MUTEX Union (cf. partie Informations sociétales).

La période couverte est l'année 2016.

Les indicateurs ont été choisis de façon à matérialiser au mieux les enjeux de l'entreprise et suivre les progrès à venir.

Les définitions des indicateurs sont fournies en fin de rapport.

L'ensemble de ces informations est, bien évidemment, stocké et tracé sur un répertoire dédié.

Thématiques non matérielles* au regard de l'activité et de la localisation de MUTEX :

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
- Gaspillage alimentaire



Fresque réalisée en 2012 par les collaborateurs MUTEX à l'occasion de la semaine du handicap

*matériel : terme dérivé de l'anglais "material" n'ayant pas d'équivalent en Français, parfois approché par "prioritaire" ou "pertinent". D'après le GRI (Global Reporting Initiative), sont dits matériels "les enjeux qui ont un impact direct ou indirect sur la capacité de l'organisation à créer, préserver ou éroder de la valeur [...] pour elle-même, pour ses parties prenantes et la société tout entière".

Démarche RSE de MUTEX

Créé par les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française, MUTEX société d'assurance à capitaux mutualistes, accompagne l'ensemble de ses mutuelles partenaires en prévoyance, autonomie, dépendance, épargne et retraite, dans le respect de ses valeurs et de son ADN mutualistes.

A ce titre, la signature « L'humain fait la force » exprime la volonté de MUTEX d'intégrer son ADN mutualiste au cœur de toutes ses activités.

L'ambition de la société dans le cadre du plan stratégique 2015- 2017, est de « développer MUTEX de façon responsable et durable ».

Le plan stratégique précise que ce développement repose sur trois piliers essentiels :

- la satisfaction de nos clients et distributeurs,
- la bonne santé économique de MUTEX en tant qu'entreprise concurrentielle,
- une bonne qualité de vie au travail.

L'histoire de MUTEX et son cœur de métier centré sur ses activités d'assurances l'incitent à privilégier deux enjeux RSE : les aspects sociaux et l'ISR, tout en prenant en compte les sujets environnementaux liés à l'activité de toute entreprise de services.

En 2017, l'engagement RSE de MUTEX a été reconnu par une excellente note de 77/100 décerné par l'AFNOR dans le cadre de l'évaluation « score RSE ».

Ce score largement au-dessus de la moyenne toutes entreprises confondues (47/100), place MUTEX parmi les meilleures entreprises françaises.



Informations sociales

L'EMPLOI

Dans un contexte de contraction des effectifs dans l'assurance, en 2016, MUTEX a maintenu et développé son effectif, on enregistre entre les deux années (2015/2016) une évolution de la population CDI de 0,5%. Les embauches CDI se concentrent plutôt sur les fonctions techniques et au sein de la Direction Services Assurés et Partenaires. L'ensemble des salariés est basé à Châtillon en banlieue Parisienne (Hauts de Seine).

Effectif total, répartition par sexe, par âge et par zone géographique :

	2014	2015	2016	Evolution %
Effectif au 31/12	564	597	619	3,7%

- Répartition homme-femme

	2014		2015		2016	
Homme	219	38,8%	233	39,0%	229	37,0%
Femme	345	61,2%	364	61,0%	390	63,0%

- Répartition par âge

	2014		2015		2016	
<= 25 ans	25	4,4%	27	4,5%	34	5,5%
Entre 26 et 39 ans	213	37,8%	242	40,5%	249	40,2%
Entre 40 et 54 ans	254	46,0%	245	41,0%	250	40,4%
> = 55 ans	72	12,8%	83	13,9%	86	13,9%

Embauches et licenciements :

	2014	2015	2016
Nombre de recrutements en CDI	44	73	50
Nombre de départs	43	47	47
- Dont nombre de licenciements	4	8	8

Rémunérations et évolutions :

En €	2014	2015	2016	Evolution %
Masse salariale annuelle (CDD+CDI) charges patronales incluses	45 512 361	46 292 567	49 581 628	7,1%
Salaire moyen brut	49 397	50 052	50 709	1,3%

Montant global de la réserve de participation et intéressement :

En € (brut)	2014	2015	2016
Montant de la réserve de participation	0	0	0
Montant de la réserve d'intéressement	1 087 097	0	1 209 253
Montant global participation + intéressement	1 087 097	0	1 209 253

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail :

Dans le cadre de l'accord collectif en vigueur depuis 2013, MUTEX a maintenu un dispositif d'horaires variables qui bénéficie à l'ensemble des salariés exception faite des collaborateurs en forfait jours. Des formules d'aménagement du temps de travail sont également en place elles permettent de répondre à des contraintes personnelles dans un cadre commun. Un dispositif de monétisation et de placement sur un CET permettent de libérer du temps de travail, le quota de jours de RTT étant de 24 par année civile.

	2014		2015		2016	
Temps complet	521	92,4%	551	92,3%	571	92,2%
Temps partiel	43	7,6%	46	7,7%	48	7,8%

Formule d'aménagement du temps de travail

4 formules d'aménagement sont possibles :

- aménagement annualisé avec prise de JRTT par semaine alternée (alternance de semaines longues 5 jours et de semaines courtes 4 jours),
- aménagement annualisé par prise de 4 semaines de repos (4 périodes de repos de 5 jours et le reliquat sur le reste de l'année),
- aménagement annualisé avec régime des jours libres (les 24 JRTT sont à prendre en totalité dans l'année civile à la discrétion du collaborateur concerné),
- aménagement journalier (7h par jour sans jour RTT).

Le compte épargne temps (ouvert à tous les collaborateurs de plus d'un an d'ancienneté)

Le salarié a la possibilité d'épargner :

- des JRTT dans la limite de 12 jours par année civile,
- les 2 jours de congés conventionnels,
- les jours anniversaires (Convention collective de l'assurance).

Le compte épargne temps est utilisé dans la limite des droits épargnés, soit :

- sous forme de congés,
- sous forme monétaire :

Conciliation vie professionnelle et vie privée :

Au cours du second semestre 2013, MUTEX a renégocié l'ensemble des dispositifs portant sur la durée du travail. Dans ce cadre, la Direction a maintenu la possibilité pour les salariés de bénéficier du Télétravail. Cette forme d'organisation nécessite l'accord de la hiérarchie, elle repose sur la confiance mutuelle, l'autonomie avérée du collaborateur et des activités professionnelles compatibles (contenu des missions et faisabilité technique). Le télétravail est matérialisé par un avenant d'une durée d'un an, il peut être renouvelé.

Le dispositif continue à se déployer, on constate un accroissement de cette forme d'organisation du travail. En effet au 31/12/2013, on enregistrait 10 dispositifs de télétravail en vigueur. En décembre 2016, ce chiffre est passé à 38, ce qui multiplie par près de 4 le nombre de collaborateurs en télétravail. La situation de santé et/ou d'aidant est dans la majorité des cas le fait déclencheur des demandes. Le télétravail permet un maintien total dans l'emploi moyennant une réflexion sur son organisation.

	2014	2015	2016
Nombre de collaborateurs en télétravail au 31/12	16	25	38

Par ailleurs, à l'été 2016, la Direction a négocié un accord sur les aidants. Ainsi, dans une logique de Crowd-funding, la Direction a mis en place le don de jours en étendant notamment le périmètre des bénéficiaires potentiels. L'accord a été signé en octobre, dès le mois de novembre 2 appels à don ont été lancés, les salariés concernés ont pu ainsi récupérer chacun 60 jours abondés de 6 jours par l'entreprise. Ces jours peuvent être pris à la convenance du bénéficiaire au même titre que ses propres RTT, à savoir fractionnés ou groupés : ses besoins réels guident la pose des jours ainsi cédés.

A noter que cet accord collectif a recueilli le prix spécial du Jury dans le cadre de la 1ère édition du prix entreprise et salariés aidants décerné par le ministère des Affaires Sociales.

RELATIONS SOCIALES

ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL :

L'accord signé en 2014 traduit une volonté partagée de faire progresser la pratique du dialogue social au sein de MUTEX.

Il rappelle et précise le rôle distinct de chaque IRP : Délégués syndicaux, Délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT.

Pour faciliter la tenue de leurs missions, des avantages supplémentaires ont été mis en place :

Adresse électronique syndicale et intranet syndical CE et CHSCT, Heure d'information syndicale, Crédits d'heures pour les suppléants DP et CE ainsi que pour les RS au CHSCT, BDES dématérialisée avec un accès universel sans distinction basée sur la nature du mandat, dispositions sur l'évaluation professionnelle et sur les nécessaires garanties d'équité de traitement à apporter, étude sur l'évolution professionnelle, moyens supplémentaires spécifiques pour le CHSCT.

Par ailleurs en 2015, MUTEX a connu le 1er renouvellement de ses IRP : 4 organisations syndicales sont désormais représentatives au lieu des 5 antérieurement.

La loi Rebsamen de l'été 2015 nous invite à mieux articuler le CE et le CHSCT. La durée du mandat du CHSCT sera revue à l'occasion du renouvellement de notre CE (échéance en mars 2018). Les consultations du CE ont été revues afin de mieux coordonner ce qui relève de la stratégie, du domaine économique et du social dans un calendrier cohérent et accepté par les représentants du personnel.

Bilan des accords collectifs :

Après les accords conclus en 2014 qui portaient sur le dialogue social, sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et le dispositif "contrat de génération", en 2015 MUTEX a conclu un accord collectif sur les emplois les Carrières et un sur la complémentaire santé.

En 2016, un nouveau dispositif pour l'intéressement a été négocié; il couvre les années 2016, 2017 et 2018. Un avenant à l'accord sur le dialogue social a été négocié pour adapter au contexte de l'entreprise la loi Rebsamen. L'abondement du PEE a également évolué. Enfin un accord primé (voir rubrique conciliation vie pro/vie privée) sur les aidants a été conclu.

Nombre de réunions par instance

	2014	2015	2016
Comité d'Entreprise	12	12	12
Délégués du Personnel	12	11	12
C.H.S.C.T.	7	8	7
Négociations inclus dans la N.A.O.	23	20	21

2014	2015	2016
Contrat de génération Jeunes et Séniors Egalité professionnel hommes/femmes Dialogue social	Accord collectif sur les emplois et carrières Accord collectif portant sur la complémentaire santé	Accord intéressement exercices 2016 à 2018 Avenant n°1 Dialogue sociale Accord portant sur les "aidants"

SANTE ET SECURITE

Conditions de santé et sécurité au travail et Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail :

	2014	2015	2016
Nombre d'accidents de travail ou de trajet (avec arrêts) <i>Dont accidents de trajet</i>	11	11 8	17 10

	2014	2015	2016
Taux d'absentéisme pour maladie	4,7%	4,5%	5,1%

Sont prises en compte les absences pour maladie, longue maladie, accident de travail/trajet et maladie professionnelle

- Moyens en prévention et amélioration des conditions de travail

Moyens spécialisés : vérification des extincteurs incendie et des installations électriques, amélioration du soufflage de l'air, achat de petit matériel de manutention/outillage.

Autres moyens : actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, analyse du phénomène d'absentéisme et support / grille d'entretien pour mener un entretien de retour à l'emploi.

	2014	2015	2016
Nombre de salariés formés à la sécurité	60	52	50
Nombre de salariés formés au secourisme	38	38	24

	2015	2016
Nombre d'exercices d'évacuation	2	1

Il n'y a pas eu d'accord collectif signé sur la santé et la sécurité.



Consignes de sécurité affichées dans tous les bureaux

En 2016 dans le cadre de sa politique de développement de la QVT, MUTEX a lancé un 1er baromètre. Les résultats ont été présentés en juin. Le plan d'action qui en découle est développé dans le point spécifique du présent rapport.

- **Qualité de vie au travail**

Enjeu économique réel, la politique d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) fait partie de la stratégie de l'entreprise au même titre que la satisfaction des clients ou la rentabilité économique. C'est pourquoi en 2016 un premier baromètre a été organisé. Le second semestre a été consacré à la mise en place d'actions visant à améliorer 4 points jugés importants à l'issue de la phase de diagnostic : la reconnaissance non financière, le management, la convivialité et l'interprétation d'un ressenti portant sur "les coups bas".

Des actions de communication se mettent en place pour rendre visibles les actions menées et un logo ad hoc les identifient. Sur le reconnaissance non financière, une vidéo tutorielle a été mise en place et diffusée en octobre. Un travail d'analyse et de préconisations est en cours sur les 2 axes retenus. L'ensemble de ce programme se matérialise progressivement avec une implication totale de la commission QVT.

Pour ce faire, en 2016, la commission QVT s'est réunie 5 fois.

Enfin notre projet de transformation managériale est complètement légitimé par les enseignements issus du baromètre. Ce projet vise à promouvoir une culture managériale commune. Elle prend corps grâce aux actions de formation déployées, la conduite des entretiens professionnels, les ateliers d'échanges thématiques etc. Ce projet vise également à nous faire travailler sur les évolutions de notre environnement, sur nos besoins d'améliorer et d'optimiser nos modes de fonctionnement et enfin nous interroger sur les facteurs de confiance et d'engagement. Ce programme a vocation à embarquer l'ensemble de la ligne managériale et se déroule sur 2 ans.

Promotion de l'activité physique : afin de sensibiliser ses salariés aux bienfaits de l'activité physique, MUTEX encourage les collaborateurs à participer aux marches et courses Odyssea en prenant notamment en charge les frais d'inscription (versés au profit la lutte contre le cancer du sein). Cet événement a été relancé pour une 3ème édition sur 2016. C'est une 100aine de collaborateurs qui ont participé. Certains ont réalisé de très belles performances.

ODYSSEA :

Nombre de salariés ayant participé à Odyssea 2016 : 93 soit 16% des collaborateurs



<http://www.odyssea.info/>

Enfin, dans sa dimension la plus large de « Bien-être au travail », notre politique sociale, traduite notamment dans les accords collectifs (actuels et à venir) concourt à la QVT : harmonisation des conventions collectives, égalité professionnelle entre les hommes et femmes (parcours professionnels, conciliation entre vie professionnelle et vie privée), durée du travail, le contrat génération, emplois et carrières, la Politique Handicap, l'accord à destination des aidants, etc.

FORMATION

Politique mise en œuvre sur la formation :

Par sa politique de formation, MUTEX s'engage à mettre à disposition de tous ses collaborateurs les moyens et les outils nécessaires à la maîtrise des compétences attendues pour la tenue de leur poste, au développement de leurs compétences et à la construction de leur projet professionnel.

Ayant consacré 3,8 % de sa masse salariale à la formation en 2016, MUTEX assure les mêmes chances d'accès à tous ses salariés, quels que soient notamment leur sexe, leur âge, leur éventuel handicap, la nature de leur activité, ou leur niveau de responsabilité.

L'année 2015 a été marquée par la signature d'un accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Emplois et des Compétences (GPEC). En 2016 les dispositifs ont été déployés, les comités GPEC tenus permettant d'avoir une vision globale des équipes et de rapprocher les besoins (quantitatifs et compétences) de l'ensemble de nos entités métier. L'approche formation a été repensée en profondeur pour faire de notre investissement formation un levier en parfaite cohérence avec les orientations de notre plan stratégique et l'exigence de compétences qui en découle. Cette évolution est également la traduction pour MUTEX des évolutions réglementaires qui réforment l'approche formation, vecteur d'employabilité et de fidélisation des collaborateurs.

La DRH accompagne les managers dans l'identification des besoins de développement de compétences de leurs équipes et dans la mise en œuvre des parcours de formations collectifs ou individuels à leur proposer. Ainsi, 12 112 heures de formations ont été suivies l'année dernière par 509 collaborateurs.

Avec un rôle essentiel dans l'accompagnement de tous les collaborateurs, la DRH est à même de les assister dans la formalisation des compétences acquises lors de leur carrière, et dans la compréhension des perspectives professionnelles de long terme qu'offre MUTEX.

Les collaborateurs peuvent demander à bénéficier d'un entretien de formation avec un collaborateur des Ressources Humaines. Un salarié ayant un projet professionnel peut ainsi

soumettre son projet et envisager avec les Ressources Humaines, les dispositifs à mobiliser pour sa réalisation, par exemple le CIF, la VAE, le CPF, etc.

	2014	2015	2016
Nombre d'heures de formation (hors DIF)	12 829	8 234	12 112
Non cadre	4 218	2 602	4 027
Cadre	8 611	5 632	8 085

	2014	2015	2016
Taux d'accès à la formation	82,4%	68,7%	82,2%
Nombre de collaborateurs formés	449	410	509
%de la masse salariale investie en formation	4,34%	3,16%	3,80%

EGALITE DE TRAITEMENT

MUTEX fait de la diversité un atout et refuse toute forme de discrimination tant dans le recrutement de ses collaborateurs, que dans la gestion des carrières (accès à la formation, mobilité...) tout au long des parcours professionnels. Le dernier accord collectif portant sur les aidants est à nouveau à mettre au crédit de notre engagement.

Quelques chiffres clefs en sont la traduction et démontrent que MUTEX n'a pas à rougir de sa performance sociétale : 4,8% de collaborateurs étrangers, un suivi des indicateurs tels que définis dans l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui n'appelle pas d'action correctrice, un accord contrat de génération et enfin un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,39% en 2016.

MUTEX privilégie l'approche compétences, réel rempart à toute forme de discrimination. Cette intention a trouvé concrétisation de la refonte de notre nouveau support d'évaluation, un référentiel de compétences (savoirs faire, technique, être) a été bâti avec des niveaux pré identifiés et ceci pour chaque fonction de l'entreprise.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes :

MUTEX a négocié et signé en mai 2014 un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. MUTEX a fait le choix de poursuivre l'analyse d'une palette d'indicateurs certains portant sur les rémunérations à un niveau relativement fin faisant ainsi le zoom sur certaines fonctions pluri-titulaires (moyennant condition de nombre de titulaires et répartition entre les genres).

Les objectifs de notre politique sont les suivants :

Maintenir et promouvoir l'équilibre des genres dans les parcours professionnels, veiller à l'équilibre des rémunérations entre les femmes et les hommes, améliorer les dispositions conventionnelles permettant de concilier vie professionnelle et personnelle, veiller à l'équilibre des genres.

Une commission de suivi s'est tenue le 23 février 2016, l'analyse des indicateurs portant sur l'année 2015 montre une situation plutôt favorable ne nécessitant pas de mettre des actions correctrices.

Début 2017, MUTEX va relancer cette négociation l'accord étant caduc au 31 décembre 2016. Conformément à la réglementation il conviendra d'aborder les thèmes de la Qualité de Vie au Travail et de la déconnexion.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes :

% de femmes au Directoire : 50% (1 sur 2)

% de femmes au comité de Direction : 54% (7 sur 13)

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

Pour l'entreprise, recruter des travailleurs en situation de handicap, c'est intégrer de nouvelles compétences et aussi, s'ouvrir à la diversité, autant d'éléments porteurs de créativité et qui font sens par rapport à notre signature « l'humain fait la force ». Le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap est également un objectif que nous nous fixons, il se concrétise par des aménagements de poste chaque fois que nécessaire.

L'adhésion à Mission Handicap Assurance créée par la Fédération Française de l'Assurance le 8 juillet 2016 qui s'est substituée à l'association GEMA Handicap est un levier complémentaire aux actions déjà entreprises. Elle nous permet notamment annuellement d'intégrer une personne en alternance inscrite dans un parcours qualifiant. La participation à des forums emploi « handicap » permet également aux ressources humaines d'aller à la rencontre de candidats en situation de handicap.

Un groupe de travail composé de salariés volontaires et piloté par les ressources humaines se réunit en moyenne 2 à 3 fois par an afin de déterminer et mettre en œuvre des actions en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap. Chaque année des actions de sensibilisation internes sont organisées.

En 2012, une fresque géante a été réalisée par les collaborateurs, guidés par un artiste en situation de handicap. Cette œuvre est exposée désormais dans notre salle du conseil. En 2013 et 2014, MUTEX a privilégié les actions sensibilisant l'ensemble de l'entreprise autour du handicap visuel. 2016 a porté l'action de sensibilisation autour du handicap auditif, en partenariat avec Handicap France et Agir pour l'Audition : 63 tests auditifs ont été réalisés

Ces actions de sensibilisations rendent notre engagement concret. En effet, depuis l'été 2014, MUTEX a ouvert ses portes à des chiots futurs chiens guide d'aveugle confiés à des collaboratrices devenues familles d'accueil. Les chiots confiés les accompagnent quotidiennement aussi bien au travail que dans tous les lieux publics.

A l'occasion de la semaine Internationale du Handicap du 14 au 20 novembre 2016, Au programme de la semaine : une exposition photos Solidarité aveugle sur le thème du cécifoot avec la projection d'un film, ateliers ludiques et interactifs sur le thème du handicap au travers de jeux de cartes, et un jeu concours quotidien sur le thème des jeux paralympiques Rio 2016 (76 participants au jeu concours, 40 bonnes réponses, 10 lots attribués).

L'engagement de MUTEX sur l'insertion des personnes handicapées a été souligné dans un guide paru sur le handicap pour les 10 ans de la loi, qui met en avant des pratiques innovantes dans les entreprises.

	2014		2015		2016	
	Nombre	Taux d'emploi	Nombre	Taux d'emploi	Nombre	Taux d'emploi
handicap	37	5,86%	27	6,75%	26	6,39%

	2014	2015	2016
Montant de la pénalité AGEFIPH	0 €	0 €	0 €
Nombre d'aménagements de postes de travail réalisés au bénéfice de collaborateurs en situation de handicap	2	2	0

<https://www.MUTEX.fr/Qui-sommes-nous/Nos-engagements>

Politique de lutte contre les discriminations :

En complément des actions décrites précédemment, MUTEX a signé un accord collectif Contrat de Génération visant à décliner les dispositions légales. L'accord permet, en l'intensifiant, de pérenniser sa politique en faveur de l'intégration, l'accompagnement, la formation des jeunes et des seniors.

Cet accord prend trois types d'engagement :

- en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans l'emploi. MUTEX se fixe comme objectif l'embauche d'au moins 10 jeunes en CDI sur la durée des trois ans de l'accord.
- en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi dans seniors.
- en faveur de la transmission des savoirs et des compétences.

Trois actions sont prévues :

- Veiller à la mixité des âges dans chaque famille de métier.
- Présenter au jeune, dès son arrivée un salarié « référent » qui facilitera son intégration en lui permettant de mieux connaître l'entreprise, son environnement de travail, son poste et ses collègues.
- Etudier la possibilité de la mise en place d'un binôme d'échange en fonction de l'analyse de la situation et en concertation avec le manager et le collaborateur (jeune ou sénior) intégrant l'entreprise.

La Direction rend compte périodiquement aux signataires de l'accord de l'atteinte des objectifs fixés. Cet accord venant à son terme en 2017, il sera renégocié.

	2014	2015	2016
%de collaborateurs étrangers (CDI)	4,9%	5,8%	4,8%

L'HUMAIN FAIT LA FORCE

Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale :

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales :

MUTEX, entreprise de taille intermédiaire avec moins de 600 collaborateurs, opère sur le secteur de l'assurance de personnes et ses activités sont regroupées sur un seul site.

Autant d'éléments qui limitent son impact environnemental direct. Mais comme toute entreprise du tertiaire, MUTEX utilise du papier et de l'énergie et se doit de surveiller et d'optimiser cette consommation.

En tant qu'acteur de l'assurance, MUTEX a également une activité de gestion d'actifs (7,4 Mds€), qui ont potentiellement un impact environnemental. C'est pourquoi l'entreprise fait évaluer la qualité de ses placements sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par son partenaire de gestion financière OFI AM (cf. chapitre Politique d'investissement Socialement Responsable).

Actions de formation et d'information des salariés sur la protection de l'environnement :

Suite au bilan Gaz à Effet de Serre réalisé en 2013, les résultats et le plan d'action ont été partagés avec l'ensemble des collaborateurs.

Une sensibilisation du personnel et de la société de nettoyage a été réalisée sur les économies d'énergie (éclairages, matériels y compris informatiques, gestion maîtrisée du chauffage/climatisation...).

Les conducteurs ont été sensibilisés à l'éco-conduite.

Une communication sur le tri des déchets et le rappel des procédures auprès du personnel de nettoyage sont régulièrement activés.

Des affichages sur les volumes de mégots recyclés sont apposés à proximité des cendriers « cyclopes » (cf. ci-après chapitre déchets).

AFFICHAGE CY CLOPE

Pollution et gestion des déchets :

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :

Au titre d'émetteur de documents papier, MUTEX est adhérent d'Ecofolio, organisme d'intérêt général visant à augmenter le recyclage des papiers. L'éco-contribution ainsi versée finance notamment la collecte des papiers, la sensibilisation des habitants et l'écoconception.

Début 2017, l'entreprise a demandé au propriétaire des locaux de sécuriser le suivi des déchets qui s'est avéré peu fiable suite au départ d'une entreprise locataire courant 2016.

	2014	2015	2016
Volume de papier émis déclaré au titre d'Ecofolio (tonnes)	27,0	70,4	68,4

	2016
Volume des déchets total (tonnes)	43,4
- Dont volume de papier trié recyclage	19,4
- Dont déchets de bureaux	24,0



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.

	2015	2016
Volume de DEEE (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques)	2 830	2 360

Les déchets du Restaurant Inter-Entreprises (fréquenté à 75% par MUTEX jusqu'en septembre-octobre et à 100 % depuis novembre 2016) sont triés depuis avril 2015, les déchets alimentaires sont transformés en compost et les emballages sont recyclés (canettes, bouteilles plastiques, verre).

	2016	% du total
Volume de bio déchets compostables (tonnes)	34,8	59,3%
Volume de DIB non recyclables (tonnes)	23,2	39,5%
Volume de déchets recyclés (tonnes)	0,7	1,2%
TOTAL	58,7	100,0%

Depuis mars 2016, 4 cendriers CY-CLOPE installés à l'extérieur de l'immeuble permettent le recyclage des mégots.



<http://www.cy-clope.com/>

Utilisation durable des ressources :

Consommation d'eau et approvisionnement en eau :

L'entreprise MUTEX étant basée en région parisienne n'est pas directement concernée par les enjeux de stress hydrique.

De plus, n'ayant pas d'activité industrielle la consommation d'eau de l'entreprise se limite à la consommation des collaborateurs. Celle-ci se situe dans une moyenne basse des sociétés à activité de bureaux.

Des campagnes de vérification de l'état des sanitaires sont menées régulièrement en préventif afin de détecter les fuites d'eau et de changer les joints correspondants.

	2014		2015		2016		Evolution %	
	Total	Par collab	Total	Par collab	Total	Par collab	Total	Par collab
Consommation d'eau	3 409 m ³	6,04 m ³	4 580 m ³	7,67 m ³	4 557 m ³	7,63 m ³	-0,5%	-0,5%

L'activité de MUTEX n'est pas utilisatrice de matières premières à proprement parler, toutefois elle fait appel à du papier.

Les différents usages du papier dans le cadre de l'activité de MUTEX sont, outre l'utilisation interne, les courriers de gestion, les documents marketing et publicitaires ainsi que les documents contractuels.

Afin de réduire la consommation interne, les salariés ont accès depuis 2008 à des copieurs multifonctions partagés.

	2014	2015	2016	Evolution %
Poids de papier total consommé (Kg)	67 589	105 944	103 142	-3,0%
- Dont papier responsable (FSC/PEFC/écolabel européen) (Kg)	30 949	28 056	103 142	

Un projet majeur de dématérialisation des flux est en cours depuis fin 2014. Ainsi les courriers clients sont stockés sous format dématérialisé, ce qui permet aux différents acteurs de la gestion d'accéder aux informations sans recourir au format papier.

Par ailleurs l'un des critères de notre nouvel accord d'intéressement nous invite à réduire notre consommation de papier.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables :

Locaux :

En complément de l'audit énergétique réalisé par MUTEX en tant que locataire, un audit énergétique réglementaire a été mené par le propriétaire des locaux sur les surfaces communes. Suite à ces audits des actions de reparamétrage de la GTB (Gestion technique du bâtiment) ont permis d'optimiser la régulation du chauffage et de la climatisation.

Depuis février 2016 les ordinateurs (~700 postes) sont automatiquement éteints à minuit, de façon à réduire les consommations énergétiques dues aux mises en veille.

Mobilité :

Concernant la consommation liée aux véhicules du parc automobile, la politique d'acquisition favorise les véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Depuis fin 2016, l'entreprise verse des indemnités kilométriques vélo aux collaborateurs déclarant utiliser ce mode de transport pour leurs trajets domicile-travail.

Le déploiement du télétravail (40 personnes au 31/12/16) réduit également les consommations énergétiques liées aux déplacements domicile-travail.

En parallèle, la modernisation des dispositifs de vidéo-conférence (4 salles + 2 bureaux équipés) a permis d'en renforcer l'usage et ainsi de réduire les déplacements professionnels.

Changement climatique :

Rejets de gaz à effet de serre :

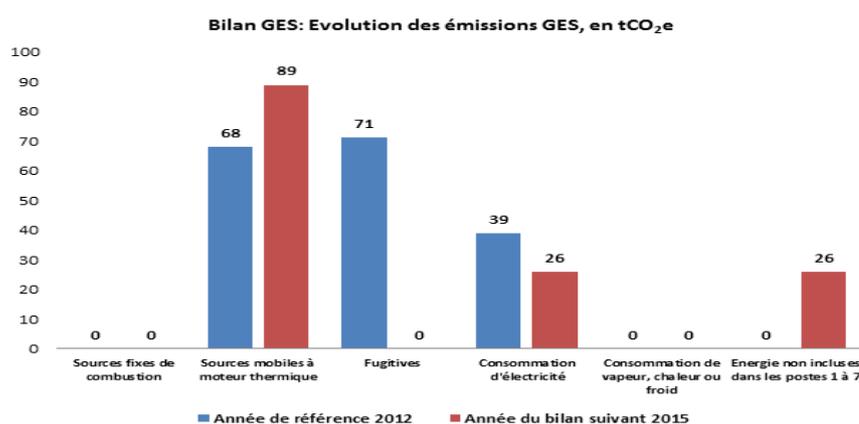
MUTEX a fait actualiser son bilan d'émission de Gaz à Effet de Serre en octobre 2016 (sur les données 2015), conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

L'activité de MUTEX a généré l'équivalent de 141 tonnes de CO₂, en baisse de 20% par rapport à 2012.

	2014	2015	2016	Evolution %
Consommation d'électricité (kw /h)	796 472	863 991	942 396	9,0%
Consommation de carburant de la flotte de véhicules (litres)	30 230	35 645	33 287	-1,0%
Consommation de gaz	Pas de gaz	Pas de gaz	Pas de gaz	

Un plan d'actions de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre a été présenté. Les préconisations principales sont

- campagne de communication de formation aux éco-gestes
- mise en place d'un tableau de bord énergétique
- rationaliser la flotte automobile



Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

En matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales :

Impact local :

De par son implantation à Châtillon, MUTEX participe au développement économique de la ville.

Montant des taxes versées à la commune de Châtillon (92) :

En €	Versement en 2014	Versement en 2015	Versement en 2016
TF (Taxe foncière)	279 743	332 798	348 710
CFE (Contribution foncière des entreprises)	120 489	255 356	194 658
Taxe sur les bureaux	176 551	186 608	178 541
TEOM (Taxe d'entreprise sur les ordures ménagères)	63 611	64 396	65 149
Taxe sur les parkings	0	11 242	11 136
TOTAL	640 395	850 400	798 194

MUTEX contribue également à l'insertion des jeunes dans le monde du travail grâce à l'intégration d'apprentis et de stagiaires.

	2014	2015	2016
Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	3	6	2
Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année	7	7	10
Nombre de stagiaires (>1 semaine, hors emplois d'été)	4	10	7

Développement social territorial :

MUTEX envisage de façon globale les enjeux de santé et bien-être au travail de ses clients en proposant de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé au-delà de son offre de prévoyance. Au près des branches, des actions de prévention adaptées aux enjeux des professions peuvent prendre la forme de formations, ateliers et conférences sur des thèmes tels que la nutrition, l'activité physique, les addictions....

MUTEX Action Sociale :

MUTEX UNION a souhaité développer son Action sociale afin de mieux prendre en compte les situations difficiles pouvant être traversées par les personnes garanties ou membres de mutuelles adhérentes.

MUTEX Action sociale et DOMPLUS sur 2016 : une quasi stabilité des demandes réceptionnées par le service.

En termes d'accompagnement des demandeurs, la démarche ECO (Écoute/Conseil/Orientation) permet de soutenir les personnes dans des situations de fragilité pouvant les exposer à une rupture, en apportant non pas une aide financière directe mais un support humain.

L'accompagnement ECO, qui concerne également les personnes dont la demande n'est pas éligible, a été apporté à 50 % des ressortissants ayant sollicité l'intervention du Fonds d'Action sociale, qu'il s'agisse du soutien-écoute, de la fourniture d'informations et de conseils ou de la mise en relation avec un organisme spécialisé de premier niveau.

L'une des véritables forces de l'accompagnement ECO réside en effet dans cette capacité de réorientation des solliciteurs vers des organismes dont l'expertise leur permettra de traverser de manière optimale la situation de rupture à laquelle ils se trouvent confrontés.

Les centres de ressources vers lesquels sont dirigés les demandeurs sont prioritairement les institutions de retraite complémentaire – à hauteur de 60 % – les services sociaux de proximité – 20 % – les CPAM – 20 % – mais également les applications Dopli.fr et Amélie-Santé.fr.

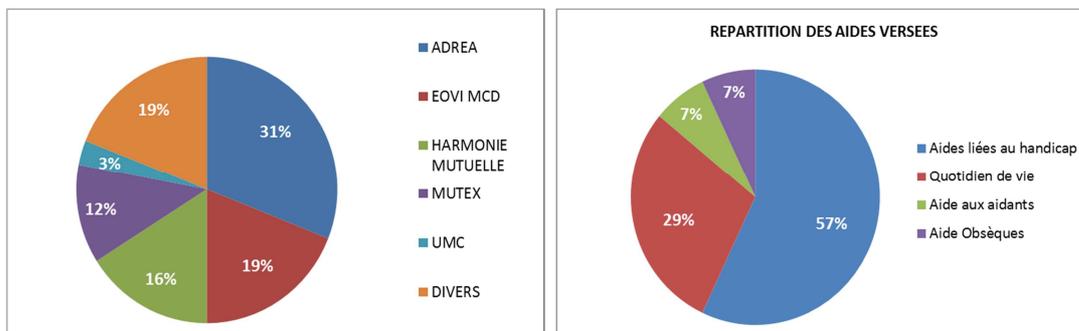
L'examen du profil sociodémographique des personnes accompagnées laisse apparaître une prédominance des femmes plus marquée en 2016 (75 % vs 60 % en 2015) et un âge moyen des demandeurs de 57 ans.

80% des dossiers présentés en Commission Action Sociale ont été validés.

Le montant des aides accordées se situe entre 295 € et 4.500 € (avec un montant moyen en forte augmentation s'élevant à 1.400 € vs 766 € en 2015).

La mise en place de deux nouvelles aides au 1er janvier 2016 (« Familles accompagnantes » et « aide aux aidants ») a eu peu d'impact en termes de sollicitations supplémentaires.

Montants attribués par le fonds social MUTEX Union sur l'exercice 2016 : 11 K€



Relations avec les organisations intéressées par l'activité de la société :

Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations :

Le plan stratégique 2015-2017 définit clairement les parties prenantes majeures de MUTEX : ses clients et distributeurs, ses mutuelles actionnaires et ses collaborateurs, l'objectif commun étant de les satisfaire pour assurer un développement responsable et durable.

Certifiée ISO 9001 depuis 2005, MUTEX a obtenu le renouvellement de son certificat en novembre 2016. La certification ISO 9001 :2015 obtenue reconnaît l'engagement de MUTEX vis-à-vis de ses différentes parties intéressées.

De nombreux canaux permettent le dialogue avec ces parties intéressées :

Clients et distributeurs

Leurs attentes et leur satisfaction sont scrutées régulièrement par des enquêtes qui débouchent sur des plans d'action d'amélioration.

Ces enquêtes sont l'objet de communication régulières au personnel et font partie des critères de l'enveloppement d'intéressement.

En cas de désaccord avec un client, un service dédié gère l'ensemble des réclamations, avec un objectif de réponse en moins de 15 jours.



% de réclamations traitées en 15 jours calendaires et moins* en 2016 : 86,1%

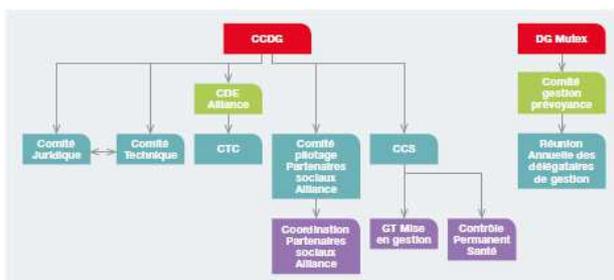
*Délai entre l'envoi de la réclamation et l'envoi de la réponse

Mutuelles actionnaires

La gouvernance des instances avec les mutuelles actionnaires est géré par un dispositif appelé « comitologie » qui cartographie les différents comités et décrit leur fonctionnement.

11 comités ont ainsi été établis, permettant de traiter l'ensemble des sujets d'interaction entre MUTEX et ses mutuelles actionnaires.

De plus des réunions « bilatérales » avec chaque actionnaire permettent de faire le bilan de l'année et de planifier l'année à venir.



Collaborateurs

Depuis le lancement mi-2014 du plan stratégique 2015-2017, des événements réunissent le personnel tous les 6 mois afin de les informer de l'avancement du plan.

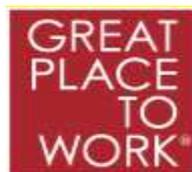
Le 3 juin 2016, une convention a réuni tout le personnel pour un point d'étape à mi-plan.

L'avis des collaborateurs est recueilli régulièrement au travers de questionnaires suite aux événements internes et sur des thématiques spécifiques (participation à des projets stratégiques, communication interne,...).

En 2016, un premier baromètre Qualité de Vie au Travail confié à l'institut Great Place to Work a été mené en mars afin de recueillir l'opinion des collaborateurs. 81% des salariés se sont exprimés.

Les résultats ont été présentés à l'ensemble du personnel en juin 2016. Des urnes ont permis de recueillir des propositions sur des thèmes à consolider.

Des plans d'action ambitieux ont été mis en place et le baromètre est prévu d'être reconduit en 2018.



Urne mise à disposition pour recueillir les idées visant à améliorer la convivialité

Actions de partenariat ou de mécénat :

Partenariats de mécénat

MUTEX expert en protection sociale complémentaire s'est toujours impliqué dans des actions de Mécénat comme :

La Croix-Rouge française

Depuis 2008, MUTEX soutient la Croix-Rouge française dans la réalisation de projets.

Pour la période 2015 – 2017, les projets sont les suivants :

- Projet 1 : poursuivre le développement du réseau de Haltes Répit Détente Alzheimer de la Croix-Rouge française,
- Projet 2 : poursuivre le déploiement d'actions bénévoles en faveur des personnes âgées isolées,
- Projet 3 : poursuivre les actions d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes accompagnées au sein des établissements de la Croix-Rouge française.

MUTEX et la Croix-Rouge française réaffirme ainsi leur désir d'œuvrer conjointement pour une meilleure prise en charge de la dépendance des personnes âgées et pour le développement de l'aide aux aidants.

Montant au titre du financement des projets versés par MUTEX en 2016	400 000 €
Projet 1 & 2	300 000 €
Projet 3	100 000 €



<http://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Personnes-agees/Halte-repit-detente-Alzheimer>

La FIRAH

MUTEX s'implique dans l'accompagnement du handicap en apportant notamment son soutien à la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) dans la réalisation de ses missions qui sont de :

- favoriser la recherche pour l'élaboration et la mise en œuvre de réponses adaptées aux personnes handicapées,
- promouvoir la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre de réponses innovantes pour l'accompagnement des personnes handicapées,
- contribuer au développement et à la reconnaissance d'expérimentations de pratiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées.
- valoriser et diffuser les bonnes pratiques de certains pays dans l'accompagnement de personnes handicapées,
- promouvoir la recherche sur la formation des personnels et des responsables des organismes se consacrant à l'accueil des personnes handicapées,
- diffuser les informations sur la recherche appliquée par tous moyens de communication appropriés.

Subvention versée à la FIRAH et affectée par ce dernier à la réalisation de son objet	30 000 €
---	----------



Le CEDAP

MUTEX met également son expertise au service du Centre d'Etudes des Directeurs d'Associations Professionnelles (CEDAP), association qui regroupe plus de 250 dirigeants de fédérations et syndicats professionnels, afin de promouvoir cette fonction au sein des organisations professionnelles. MUTEX est référencé comme interlocuteur de la protection sociale à l'écoute des adhérents à travers l'annuaire du CEDAP.

Subvention versée au CEDAP et affectée par ce dernier à la réalisation de son objet	50 000 €
---	----------



Association Rose

MUTEX est le partenaire institutionnel de l'association Rose qui soutient les personnes fragilisées par le cancer. Depuis 2013, MUTEX diffuse Rose Magazine à l'occasion d'événements professionnels. MUTEX soutient également de nouvelles initiatives en finançant, notamment, une table VIP lors du dîner caritatif annuel. Fin 2016, l'Association Rose a ouvert à Bordeaux la première maison Rose pour accueillir les femmes touchées par le cancer.

Subvention versée à l'association Rose	5 800 €
Dîner caritatif pour contribuer au projet de l'association Rose : ouverture de la première maison Rose à Bordeaux	800 €
Diffusion de Rose Magazine	5 000 €



Nos partenariats institutionnels

Afin de favoriser l'émergence de pratiques responsables, MUTEX noue des partenariats avec différentes institutions :

Association nationale des directeurs des Ressources humaines (ANDRH)

MUTEX contribue à la réflexion des entreprises et de leurs responsables des Ressources humaines en apportant ses compétences et son expertise à l'ANDRH, plus grande communauté de professionnels des Ressources humaines en France (5000 membres, 80 groupes locaux) et acteur de référence à l'international.

MUTEX a participé, entres autres, à des événements dont :

- Conférence en Webinar sur les thématiques de droit social
- Participation à la commission QVT ANDRH
- Table-ronde ANDRH/CEDAP : événement de prospective et de dialogue sur la protection sociale. Thème 2016, le rapprochement des branches.



Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)

MUTEX accompagne le CNFF dans ses actions de promotion et de communication qui ont trait au sujet de la dépendance en ayant notamment contribué à l'organisation de 2 colloques :

- La diversité. MUTEX a fait intervenir le Docteur Maria Giuseppina Bruna, directrice de la chaire « entreprise inclusive »
- La grande dépendance et son financement



Trophées de l'Entrepreneuriat au Féminin

Partenaire officiel des Trophées de l'Entrepreneuriat au Féminin depuis leur création en 2014 par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), MUTEX récompense le travail de femmes dirigeantes qui font prospérer leur entreprise, petite ou moyenne, et valorise leur savoir-faire et leurs réalisations.

MUTEX a ainsi remis en 2016, le Trophée de l'Economie Sociale et Solidaire.



Fondation Médéric Alzheimer

LA FMA est une fondation créée en 1999 qui développe une vision globale et prospective de la maladie d'Alzheimer en mettant en œuvre une approche pluridisciplinaire des différents champs : biomédical, médico-social, juridique et économique.

MUTEX s'est associé à la recherche de FMA sur le phénomène de la Dépendance des personnes âgées et finance une chaire qui a pour mission de construire un outil de micro-simulation permettant de modéliser la demande de l'offre de soins et de prestations liés à la perte d'autonomie.



Sous-traitance et fournisseurs :

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat :

-La politique d'achats de MUTEX promeut la confiance, la transparence et l'efficacité économique des achats dans un cadre déontologique et dans le strict respect de la dignité humaine. Ainsi, les acheteurs doivent éviter les positions de dépendance des fournisseurs et ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt.

-MUTEX s'est engagé depuis de nombreuses années auprès de l'ESAT Mutualiste de Montbard pour des activités de stockage et d'expédition de documents.

En €	2014	2015	2016
ESAT MONTBARD	153 000	163 203	143 118



-La politique d'Investissement Socialement Responsable, en œuvre depuis 2011, est détaillée dans le paragraphe dédié ci-après.

*ESAT : Etablissement de Services d'Aide par le Travail

Politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) :

Objectifs de la Politique ISR :

La politique ISR de MUTEX décline les principes de développement durable au niveau de la gestion des placements.

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but d'anticiper les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance.

Les engagements :

Depuis 2006, l'encours de placement de MUTEX géré en partenariat avec OFI Asset Management fait l'objet d'une analyse ISR systématique. Celle-ci est basée sur les méthodes mises au point par l'équipe de recherche d'OFI AM pour établir une notation ISR en se basant sur les enjeux ESG.

Cette démarche a été prolongée par l'adhésion par le Groupe OFI aux PRI (Principes de l'Investissement Responsable), qui constitue un engagement international fort de prise en compte des questions ESG dans les décisions d'investissement.

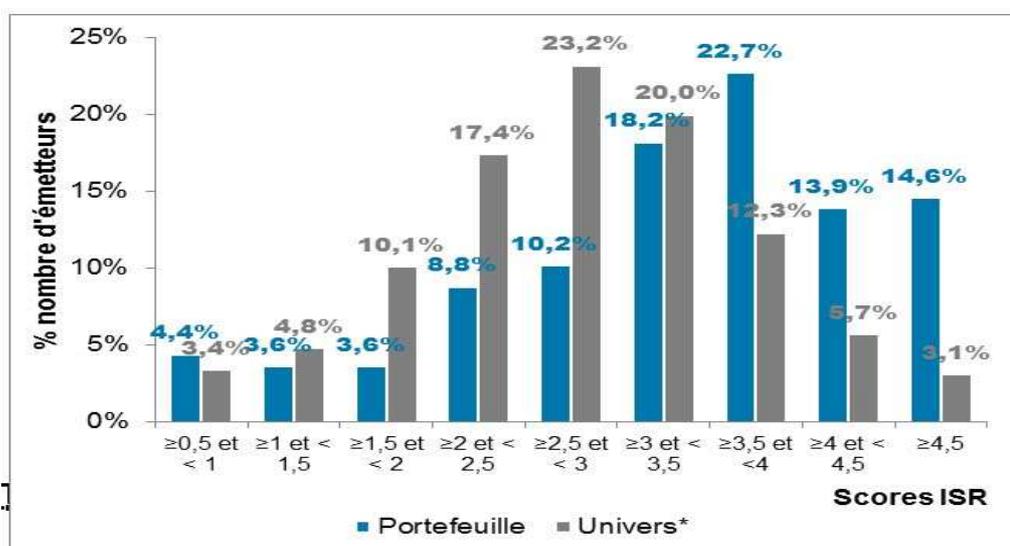
Par ailleurs, le Groupe OFI participe de manière active à plusieurs initiatives et groupes de travail de place, notamment dans le cadre du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable), du CDP (Carbon Disclosure Project) et de Transparency International.

Les chiffres clefs de la politique ISR de MUTEX en 2016 :

L'encours de placement de MUTEX géré en partenariat avec le groupe OFI Asset Management dans le cadre de mandats diversifiés s'élève à 7.4 milliards d'euros à fin 2016.

Le pourcentage des actifs analysés porte sur 90% du portefeuille au 31 décembre 2016.

Le score ISR pondéré du portefeuille MUTEX s'établit au 31 décembre 2016 à 3,08 sur une échelle de 0.5 à 5.



* Univers : ensemble des 2016 à 3,08 sur une échelle de 0.5 à 5. u 31 décembre 2016. R, soit ~2700 au 31/12/2016

Politique de vote

Par ailleurs, MUTEX a validé la politique de vote du groupe OFI Asset Management qui vise à défendre les intérêts des actionnaires dans le respect des principes de l'ISR.

Cette politique de vote s'exprime principalement à travers le domaine de la gouvernance d'entreprise (cf. graphique ci-dessous), par exemple en votant contre des nominations de membres jugés insuffisamment indépendants ou contre des rémunérations pour les mandataires sociaux paraissant injustifiées.

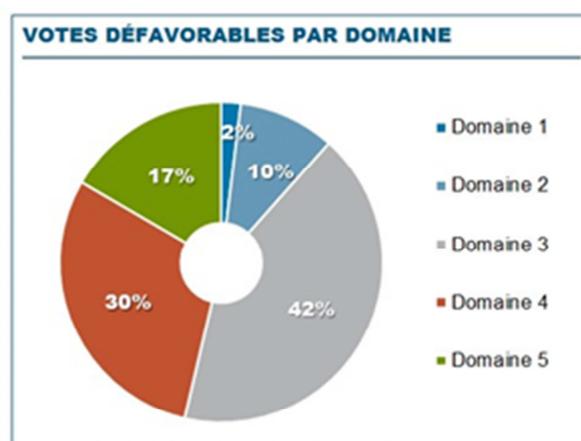
En 2016, les droits de votes ont été exercés lors de 61 Assemblées Générales, soit un taux de participation de 100%.

Sur les 913 résolutions présentées lors de ces AG, il y a eu 28% de votes défavorables.

La répartition des votes défavorables par domaine de vote était la suivante

8 DOMAINES DE VOTE	
DOMAINE 1	La société, les droits des actionnaires, les statuts
DOMAINE 2	Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice
DOMAINE 3	Le gouvernement d'entreprise
DOMAINE 4	Les éléments de rémunération
DOMAINE 5	La structure du capital et le financement des activités de la société
DOMAINE 6	Les fusions/acquisitions et cessions d'actifs
DOMAINE 7	Les décisions de gestion
DOMAINE 8	Les enjeux environnementaux et sociaux

[Cliquez pour modifier la source](#)



NB: Aucun vote défavorable pour les domaines 6, 7 et 8.
Source : OFI AM – Exercice 2016

Engagement dans le secteur de micro-crédit

MUTEX a renouvelé en 2016 son soutien dans le secteur de la micro finance à travers sa participation dans le fonds Blue Orchard Microfinance Fund (BOMF), plus ancien fonds privé commercial, entièrement dédié au "Micro-crédit" et à l' "Impact Social" ,dans le monde.

L'objectif de ce secteur étant de permettre à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels (environ 50% de la population mondiale) de bénéficier d'un crédit productif, les aidant ainsi à améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille. Le fonds participe également à l'émancipation des femmes dans les pays émergents, 57% des emprunteurs sont en effet des femmes.

Le fonds BlueOrchard constitue actuellement la source de financement de 113 institutions de microfinance (IMF) dans plus de 44 pays et participe au financement de plus de 14,4 millions de micro-entrepreneurs. Depuis sa création en 2001, ce sont 3.5 milliards de dollars qui ont été déboursés au profit de plus de 30 millions de Micro-entrepreneurs.

Reporting ISR conforme à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et écologique :

Les éléments sont disponibles sur le site MUTEX :

<https://www.MUTEX.fr/Qui-sommes-nous/Nos-engagements>

Définitions des indicateurs

- **Effectif** : effectif au 31/12 de l'année, comprenant les CDI, CDD, contrats d'apprentissage, contrats professionnels, congés maternité, paternité, parental, contrats suspendus
- **Embauches et sorties** : la population prise en compte est celle des CDI
- **Calcul du taux d'absentéisme** :
[nb de jours d'absence pour maladie (y compris longue maladie, accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles) pop° CDI+CDD] / [(effectif moyen CDI+CDD) x (205j - correspond au quota de jours ouvrés des forfait jours)] x 100
- **Accidents de travail** : ensemble des déclarations d'accidents de travail et trajet reconnues par la Sécurité Sociale (ayant donné lieu à au moins 1 j d'arrêt de travail)
- **Comptabilisation des jours d'absence** : en jours ouvrés

- **Facteurs d'émission** pris en compte pour les bilans gaz à effet de serre
 - Bilan réalisé sur les données 2012 : base carbone Ademe
 - Bilan réalisé sur les données 2015 : version 7.3 de la méthode Bilan Carbone®

2 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Mutex, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Grant Thornton est membre du même réseau que Tuillet, l'un des Commissaire aux comptes de la société Mutex.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales présentées.

³ **Informations sociales** : effectifs inscrits et leur répartition ; recrutements ; départs et licenciements ; taux d'absentéisme ; nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt ; nombre d'heures de formation.

Informations environnementales : consommation de papier ; consommation énergétiques ; émissions directes et indirectes de GES ; quantité de déchets dangereux et non dangereux.

⁴ La société Mutex, situé à Châtillon où sont regroupés tous collaborateurs et l'ensemble de l'activité.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 17 mai 2017

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt

Associé

3 RAPPORT FINANCIER

3.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2016

3.2 Annexe aux comptes sociaux

Bilan Actif au 31 décembre 2016

BILAN ACTIF EN KC	31/12/2016	31/12/2015
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :	0	0
2 Actifs incorporels :	1 458	1 958
3 Placements :	7 131 639	6 963 811
3a Terrains et constructions	36 774	27 074
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	37 791	37 791
3c Autres placements	6 522 857	6 452 970
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	534 218	445 976
4 Placements des contrats en unités de compte :	34 631	34 094
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	947 722	981 008
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
5b Provisions d'assurance vie	93 167	90 848
5c Provisions pour sinistres (vie)	65 293	82 386
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	162 926	174 266
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		0
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		0
5g Provisions d'égalisation	145 675	141 891
5h Autres provisions techniques (Vie)		0
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	480 661	491 617
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		0
6 Créances :	365 330	470 807
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	240 204	252 518
6aa Primes restant à émettre	203 033	222 073
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	37 170	30 445
6b Créances nées d'opérations de réassurance	96 510	184 919
6c Autres créances :	28 617	33 370
6ca Personnel	94	192
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 155	14 279
6cc Débiteurs divers	14 368	18 899
6d Capital appelé non versé		0
7 Autres actifs :	22 342	17 937
7a Actifs corporels d'exploitation	2 559	2 085
7b Comptes courants et caisse	19 782	15 852
7c Actions propres		0
8 Comptes de régularisation - Actif :	344 872	297 630
8a Intérêts et loyers acquis non échus	69 374	76 580
8b Frais d'acquisition reportés		0
8c Autres comptes de régularisation	275 497	221 051
Total de l'actif	8 847 993	8 767 246

Bilan Passif au 31 décembre 2016

BILAN PASSIF EN K€	31/12/2016	31/12/2015
1 Capitaux propres :	753 390	716 681
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	37 302	37 302
1b Primes liées au capital social	269 437	269 437
1c Ecart de réévaluation		0
1d Autres réserves	426 394	417 457
1e Report à nouveau	-7 515	-20 307
1f Résultat de l'exercice	27 772	12 791
2 Passifs subordonnés	1 300	1 300
3 Provisions techniques brutes :	7 140 175	6 956 967
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	8 249	8 358
3b Provisions d'assurance vie	4 422 817	4 379 887
3c Provisions pour sinistres (Vie)	135 753	123 535
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	389 195	367 494
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	40 361	52 363
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	0	0
3g Provisions pour égalisation	264 487	244 941
3h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	1 879 312	1 780 389
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	34 632	34 119
5 Provisions pour risques et charges	2 780	3 088
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	543 986	653 963
7 Autres dettes :	313 785	312 827
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	67 549	100 256
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	132 701	115 595
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		0
7d Dettes envers des établissements de crédit	477	0
7e Autres dettes :	113 058	96 976
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		0
7ec Personnel	4 510	5 566
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	16 037	13 970
7ee Créanciers divers	92 511	77 439
8 Comptes de régularisation - Passif	57 945	88 301
Total du passif	8 847 993	8 767 246

Engagements reçus et donnés au 31/12/2016

EN K€	31/12/2016	31/12/2015
1 Engagements Reçus	0	30 000
2 Engagements donnés	44 352	11 329
2a Avals, cautions, garanties	0	0
2b Actifs avec engagement de revente	0	0
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	44 352	11 329
2d Autres engagements donnés	0	0
3 Nantissement des réassureurs	320 118	281 548
4 Valeurs des organismes réassurés	0	0
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance	0	0
6 Autres val détenues pour compte tiers	0	0
7 En cours d'inst. financiers à terme	0	0

Comptes de résultat Technique Vie au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE EN KC	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31/12/2016	Opérations nettes au 31/12/2015
1 Primes	340 534	34 756	305 777	282 656
2 Produits des placements :	171 862	0	171 862	196 247
2a Revenus des placements	102 997	0	102 997	113 264
2b Autres produits des placements	38 264	0	38 264	36 904
2c Profits provenant de la réalisation des placements	30 601	0	30 601	46 079
3 Ajustements ACAV (plus-values)	897	0	897	2 766
4 Autres produits techniques	24 612	0	24 612	16 308
5 Charges des sinistres :	362 714	44 966	317 748	273 359
5a Prestations et frais payés	351 025	62 084	288 942	251 260
5b Charges des provisions pour sinistres	11 689	-17 117	28 806	22 100
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	-62 988	-3 587	-59 400	-31 803
6a Provisions d'assurance vie	-62 934	1 303	-64 237	-34 267
6b Provisions sur contrats en unité de compte	394		394	853
6c Autres provisions techniques	-447	-4 890	4 443	1 610
7 Participations aux résultats	95 201	1 966	93 236	116 248
8 Frais d'acquisition et d'administration :	43 403	-7 741	51 144	37 542
8a Frais d'acquisition	20 786	0	20 786	20 261
8b Frais d'administration	22 617	0	22 617	22 383
8c Commissions reçues des réassureurs		-7 741	7 741	5 102
9 Charges des placements :	50 858	0	50 858	54 667
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	9 022	0	9 022	9 321
9b Autres charges des placements	12 260	0	12 260	11 577
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	29 576	0	29 576	33 769
10 Ajustement ACAV (moins-values)	512	0	512	39
11 Autres charges techniques	7 893	0	7 893	11 877
12 Produits des placements transférés				0
Résultat Technique de l'assurance Vie	40 311	-847	41 158	36 048

Comptes de résultat Technique Non Vie au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE EN K€	Brut	Cessions	Opérations nettes 31/12/2016	Opérations nettes 31/12/2015
1 Primes acquises	823 446	265 448	557 997	471 392
1a Primes	823 337	265 448	557 889	470 323
1b Variations des primes non acquises	-108	0	-108	-1 068
2 Produits des placements alloués	58 017	0	58 017	63 595
3 Autres produits techniques	17 007	0	17 007	24 029
4 Charges des sinistres :	671 690	231 632	440 058	274 041
4a Prestations et frais payés	650 163	243 022	407 140	274 214
4b Charges des provisions pour sinistres	21 528	-11 390	32 918	-173
5 Charges des autres provisions techniques	87 218	-17 281	104 499	215 197
6 Participations aux résultats	11 879	7 110	4 768	13 098
7 Frais d'acquisition et d'administration :	94 462	28 570	65 892	67 164
7a Frais d'acquisition	32 575		32 575	34 545
7b Frais d'administration	61 887		61 887	59 119
7c Commissions reçues des réassureurs		28 570	-28 570	26 500
8 Autres charges techniques	22 628	0	22 628	19 511
9 Variation de la provision pour égalisation	19 992	7 014	12 978	4 443
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-9 400	8 403	-17 803	-34 439

Comptes de résultat Non Technique au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE EN KC	31/12/2016	31/12/2015
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-17 803	-34 439
2 Résultat technique de l'assurance Vie	41 158	36 048
3 Produits des placements :	95 073	101 606
3a Revenus des placements	56 977	58 642
3b Autres produits des placements	21 168	19 107
3c Profits provenant de la réalisation des placements	16 928	23 857
4 Produits des placements alloués	0	0
5 Charges des placements :	28 134	28 304
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	4 991	4 826
5b Autres charges des placements	6 782	5 994
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	16 361	17 484
6 Produits des placements transférés	58 017	63 595
7 Autres produits non techniques	7 758	12 422
8 Autres charges non techniques	3 066	4 575
9 Résultat exceptionnel :	54	385
9a Produits exceptionnels	626	1 015
9b Charges exceptionnelles	572	630
10 Participation des salariés	0	971
11 Impôt sur les bénéfices	9 251	5 787
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 772	12 791

Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Référentiel comptable et réglementaire

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Informations sur le bilan

Informations sur le compte de résultat

Autres informations

Faits caractéristiques de l'exercice

TRAITE DE REASSURANCE ENTRE MUTEX ET MUTEX UNION

Depuis 2011, MUTEX réassure intégralement l'activité d'assurance portée par MUTEX Union. En 2016, les conditions de cette réassurance ont été modifiées par avenant à deux reprises à effet du 01/01/2016. Les modifications apportées portent sur la provision pour participation aux excédents d'une part et les modalités de rémunération des créances pour dépôts espèces d'autre part.

S'agissant de la provision pour participation aux excédents qui constitue une réserve distribuable à la discrétion de l'assureur dans un délai de huit ans, il a été décidé de ne pas la céder au réassureur au moment de sa constitution mais seulement lorsqu'elle est utilisée. Pour 2016, il en résulte dans les comptes de MUTEX une sortie de portefeuille en réassurance de 5 790 K€ (enregistrée dans son intégralité en Prestations) correspondant à la Provision pour Participation aux Excédents cédée au 31/12/2015.

S'agissant des créances pour dépôts espèces, il a été décidé de les rémunérer au taux maximum entre 125% du taux moyen du passif vie du portefeuille réassuré et le taux servi aux adhérents afin de ne pas générer dans un sens ou dans l'autre un résultat financier de réassurance impacté par des éléments exceptionnelles constatés dans le cadre de la gestion des placements. Pour 2016, la rémunération des créances pour dépôts espèces calculées selon ces modalités s'est élevée à 7 445 K€.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de MUTEX sont présentés conformément aux dispositions de la législation du Code de commerce et aux dispositions particulières au secteur de l'assurance :

- Décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016.

Il est fait application des recommandations de L'Autorité des Normes Comptables (ANC), de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés (OECCA) et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'entité pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à trois ans. Cette durée a été portée à dix ans pour l'outil de gestion NSI Collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Le prix d'acquisition du portefeuille de Mutalis acheté en 2011 a été inscrit en actif incorporel et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code des assurances (art. R. 343-10).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 343-11). Les parts de sociétés immobilières ou foncières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles MUTEX a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés aux articles L. 233-16 et L. 233-18 du Code de commerce et à l'article L. 345-2 du Code des assurances.

Les entités avec lesquelles MUTEX a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles MUTEX détient directement ou indirectement une participation ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital ainsi que ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 343-10 du Code des assurances, les obligations répondant à la définition de l'article R. 343-9 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle. Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2°, 2° *bis* et 2° *ter* de l'article R. 332-2) :

- obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ainsi que les titres émis par la caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance n° 96-5 du 24 janvier 1996 ;
- obligations émises ou garanties par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de la Communauté européenne font partie ;
- obligations émises ou garanties par les collectivités publiques territoriales d'un État membre de l'OCDE ;
- obligations émises par une société commerciale ;
- obligations, parts ou actions émises par un organisme de titrisation régi par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier ou par un organisme de droit étranger ayant un objet équivalent ;
- titres participatifs ;
- titres négociables à court terme rémunérés à taux fixe ou indexé sur un taux usuel sur les marchés interbancaire, monétaire ou obligataire et émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces États ou des organismes de titrisation régis par la sous-section 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code monétaire et financier, dont des titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- titres négociables à moyen terme répondant aux conditions mentionnées à l'article R. 332-14-1 et émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE ayant leur siège social sur le territoire de ces États et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan.

La variation de l'exercice figure en "Autres produits" et "Autres charges" de placements au compte de résultat.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10 du code des assurances et visées par le règlement 2015-11 de l'A.N.C. du 26 novembre 2015 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre. Au 31/12/2016, une valeur est concernée par ce dispositif, pour laquelle la

différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement à amortir sur la durée de vie résiduelle du placement est peu significative (0,5 M€).

L'évaluation des autres placements est faite conformément aux dispositions de l'article R. 343-11 du Code des assurances :

- les valeurs mobilières cotés et les titres cotés de toute nature sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

L'estimation de ces placements est soumise aux dispositions de l'article R. 343-13 du Code des assurances. Ces placements font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire.

Provisions pour dépréciation des placements

Provision sur valeurs relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Les modalités de comptabilisation et d'évaluation des dépréciations des titres relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances sont définies aux articles 123-6 à 123-9 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- Pour les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, lorsque l'entreprise n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces valeurs jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.
- Pour les valeurs non amortissables relevant de l'article R. 343-10, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Les modalités de constitution de la provision pour dépréciation diffèrent selon les horizons de détention et les intentions de cessions des titres :

- si l'organisme envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice ;
- si l'organisme n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction est faite entre titres amortissables et titres non amortissables.

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable.

Pour l'appréciation des dépréciations durables, il a été tenu compte des critères suivants :

- existence d'une provision pour dépréciation durable au 31/12/2015 ;
- existence d'une moins-value latente supérieure à -20 % pendant les cinq derniers mois précédant la clôture de l'exercice ;
- existence d'indices objectifs permettant de prévoir un risque de non recouvrabilité de tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Pour les actifs apportés en 2011 par l'UNPMF à MUTEX et provisionnés, l'analyse des moins-values décrites ci-avant a été réalisée à partir des valeurs nettes comptables apportées au 01/01/2011.

Dans le même temps, pour les titres provisionnés en plus-values latentes, une reprise de PDD a été constatée à hauteur de la plus-value latente.

Pour le calcul des provisions, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur d'inventaire. Dans les comptes 2016, la valeur d'inventaire des placements provisionnés est égale à une valeur recouvrable estimée à l'issue d'un horizon de détention de huit ans maximum. Cette durée est compatible avec la durée des passifs, les contraintes de trésorerie et les taux de rotations historiques constatés sur les portefeuilles actions. Cette valeur recouvrable est estimée par classe d'actifs de la façon suivante :

- pour les actions, le calcul de la valeur recouvrable résulte de la combinaison de deux méthodes : une méthode stochastique qui intègre une volatilité historique observée sur huit ans maximum et un taux d'actualisation sans risque (OAT huit ans maximum) et une méthode patrimoniale dite d'actualisation des fonds propres basée sur des hypothèses de projection de résultats et de distribution de dividendes, actualisée au taux sans risque (OAT huit ans maximum) majoré d'une prime de risque. Le cours in fine retenu résulte d'un cours moyen calculé avec une pondération de 2/3 pour la méthode stochastique et 1/3 pour l'autre méthode ;
- pour les OPCVM, la valeur recouvrable est déterminée par application du taux sans risque à la valeur de marché au 31 décembre 2016 majoré d'une prime de risque β fonction de la nature des sous-jacents sur un horizon de détention envisagé de huit ans maximum ;
- pour le cas spécifique des TSDI ou obligations perpétuelles classés en valeurs amortissables jusqu'à la date de call puis en valeurs non amortissables au-delà si le titre n'a pas fait l'objet d'un remboursement, une provision est constatée sur les valeurs non amortissables à hauteur de la moins-value ;
- pour les produits structurés, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction des caractéristiques propres à chaque ligne de placements.

Pour l'ensemble des titres ci-dessus, qui respectent les critères de dépréciation durable et pour lesquels une durée de détention a été définie pour la détermination de leur valeur recouvrable, la cession de ces titres avant le terme de cette durée de détention ne peut intervenir qu'à partir du moment où leur valeur de réalisation devient supérieure à leur valeur nette comptable à la fin du dernier exercice.

Pour les participations non cotées pour lesquelles il n'y a pas de critère de détention défini, les PDD constituées sont égales à la différence entre le prix de revient historique des titres et leur valorisation à la clôture de l'exercice.

Pour les valeurs amortissables, relevant de l'article R. 343-10, dont l'organisme a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité, les critères à partir desquels une provision pour dépréciation doit être constituée sont définies à l'article 123-2 du règlement ANC précité, complétés de toute donnée sur les événements générateurs de pertes suivants :

- l'existence de procédures contentieuses entre l'entreprise d'assurance et la contrepartie ;
- toute autre donnée disponible portant sur le risque de crédit des actifs sous-jacents indiquant une diminution des flux contractuels initiaux lorsque la contrepartie est un organisme de titrisation.

Au total, les PDD constituées au 31 décembre 2016 représentent 13,6 M€.

Provision sur valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Par nature, ces titres ne font pas en principe l'objet d'une provision. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable (article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

D'après l'article 123-2 du même règlement ANC, les générateurs de pertes suivants peuvent être considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré :

- des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie qui devient probable ;
- la mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- les données observables suivantes qui, associées à d'autres événements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
 - une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculative » ou notation équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (spread) de l'émetteur par comparaison aux spreads des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même durée ;
 - une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

Pour chaque ligne de placement déprécié, la dépréciation comptabilisée en déduction de la valeur comptable du placement doit refléter, selon l'article 123-3 du règlement ANC précité, l'ensemble des pertes provisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés et les flux provisionnels.

Au 31 décembre 2016, ces provisions représentent 14,8 M€.

Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques". Son étalement au-delà du tiers est enregistré en moins du passif dans un sous-compte de provision technique intitulé "Dotation à la PRE restant à constituer". Cet étalement figure en compte de résultat non technique.

Les modalités de constitution de la PRE sont précisées à l'article R. 343-5 du Code des assurances, les modalités d'étalement à l'article R. 343-6.

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des placements mentionnés à l'article R. 343-10 du Code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, est inférieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations. Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R. 343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de SICAV et les parts de FCP mentionnés au c de l'article R. 343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11 :
 - les titres non cotés et les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
 - sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4, la valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non inscrites à la cote d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'OCDE est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert acceptée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert acceptée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
 - les autres placements sont retenus pour leur valeur comptable déterminée conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10, sauf dans le cas où une autre valeur résulte d'une expertise effectuée en vertu des dispositions prévues à l'article L. 341-4.

Pour les titres inscrits en comptabilité hors coupon couru en application des articles R. 343-9 et R. 343-10, il y a lieu de déduire de l'évaluation les proratas d'intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date de l'inventaire.

Au 31 décembre 2016, la plus-value latente nette globale constatée sur les titres relevant de l'article R. 343-10 sur la base des cours moyens du mois de décembre représente 125,2 M€.

En conséquence, aucune PRE n'est constatée dans les comptes 2016.

Créances

Elles comprennent principalement :

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- les créances sociales et fiscales ;
- les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

Fonds propres

Ils sont composés du capital social, de la prime d'émission et des autres réserves (dont la réserve de capitalisation) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une réserve destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Selon les dispositions de l'article R. 343-14, lorsque l'entreprise est agréée pour pratiquer directement des opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, des versements ou des prélèvements sont effectués sur cette réserve en cas de vente de valeurs évaluées conformément à l'article R. 343-9, à l'exception des obligations à taux variable.

Par dérogation à l'article R. 343-14, l'article R. 343-16 prévoit que les entreprises, qui pratiquent, sous forme d'assurance directe, à la fois des opérations mentionnées au paragraphe précédent et des opérations qui couvrent les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie, ne sont pas tenues d'effectuer des versements et des prélèvements à la réserve de capitalisation sous réserve de respecter la condition suivante : le montant des provisions techniques relatives aux opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation, calculées conformément aux dispositions en vigueur au 31 décembre 2015, devait représenter moins de 10% du montant total des provisions techniques de l'entreprise, calculées à cette même date et selon les mêmes dispositions.

MUTEX ne peut donc pas déroger à l'article R. 343-14 et est donc soumise à ses dispositions.

Provisions techniques opérations Vie

Les provisions techniques visées aux articles 142 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2016 sont les suivantes :

- la provision mathématique,
- la provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- la réserve de capitalisation,
- la provision de gestion,
- la provision pour aléas financiers,
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques,
- la provision pour frais d'acquisition reportés,
- la provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'organisme d'assurance, d'une part, et par les membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs, d'autre part (art. R. 343-3 du Code des assurances).

Conformément à l'article 142-3 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les provisions mathématiques sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères, celles-ci répondant en particulier aux exigences de l'article A. 132-18 du Code des assurances pour l'utilisation des tables.

Les provisions mathématiques des rentes sont calculées sur la base des taux techniques du tarif, sauf pour les rentes épargne et retraite en cours de service avec une date antérieure au 31/12/2012, pour lesquelles les provisions sont calculées avec un taux plus faible que celui du tarif (0,6 % ou 1,4 % selon les portefeuilles).

L'arrêté du 1er août 2006 portant l'homologation des nouvelles tables de mortalité pour les rentes viagères a modifié notamment l'article A. 132-18 du Code des assurances. La réglementation impose ces changements de tables à compter du 1er janvier 2007 pour les rentes liquidées comme pour les rentes en cours de service.

Le passage progressif des anciennes tables par génération "TPRV93" et "TPG93" aux nouvelles tables par génération "TGF05" et "TGH05" induit graduellement de nouveaux renforcements des provisions mathématiques des rentes viagères.

MUTEX a décidé d'adopter la règle d'amortissement suivante dès la clôture 2007

-le complément correspondant au renforcement des provisions mathématiques est réparti linéairement sur dix ans, à compter de fin 2007 et jusqu'à fin 2016 inclus ; chaque année, le reliquat de provisions à amortir est réévalué et divisé par le nombre d'années restant à courir jusqu'à fin 2016;

-dès lors que le reliquat, sur chaque groupe de produits homogènes, est inférieur au seuil de 1 M€, MUTEX se laisse la possibilité de l'amortir en une fois ou d'accélérer le rythme du renforcement ; cela évite de gérer des doubles calculs pour des montants non significatifs.

La charge prévisionnelle de provisions mathématiques restant à amortir sur les prochaines années (au maximum jusqu'à 2021 inclus d'après la réglementation et au maximum jusqu'à 2016 inclus selon la méthode adoptée par MUTEX) est de 7 M€. Cette estimation est revue chaque année en fonction des taux de transformation en rente et des taux de décès observés.

Pour l'année 2016, la dotation est de 7 M€.

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3% des provisions mathématiques de rentes

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux bénéfiques est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code des assurances et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats, tel que prévus aux articles A132-10 et suivants du Code des assurances.

Au 31 décembre 2016, la variation de Provision pour participation aux bénéfiques est de - 6 M€ (auquel s'ajoute une variation de -6 M€ au titre de la participation aux bénéfiques acceptée en 2015 de MUTEX Union, mais exclue du traité de réassurance en 2016).

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par l'article 142-6 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Cette provision réglementaire est destinée à couvrir les charges nettes de gestion futures des contrats d'assurance regroupés par ensemble homogène. La provision de gestion MUTEX totale s'établit à fin 2016 à 27 M€.

Provision pour aléas financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par l'article 142-8 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et concerne uniquement les contrats d'assurance Vie.

Selon cet article, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être calculée lorsque les intérêts de techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs. Ce calcul communément appelé « test de déclenchement de la PAF » doit être effectué chaque année.

Au 31 décembre 2016, le taux moyen du passif (rapport du montant des intérêts crédités à la moyenne des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie) est inférieur à 80 % du taux de rendement moyen des placements. Par conséquent, le test de déclenchement est négatif.

Au 31 décembre 2016, cette provision est nulle.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité, prévue à l'article R. 343-3 du Code des assurances, est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10.

La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. les modalités de son étalement à l'article R. 343-6.

Au 31 décembre 2016, cette provision est nulle.

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition.

Le principe dit de zillmérisation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat.

Au 31 décembre 2016, cette provision est nulle.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

Provisions techniques opérations Non Vie

Les provisions visées à l'article 143 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance pour les activités exercées par MUTEX au cours de l'exercice 2016 sont les suivantes :

- la provision mathématique des rentes,
- la provision pour primes émises non acquises,
- la provision pour sinistres à payer,
- la réserve de capitalisation,
- la provision pour risques croissants,
- la provision pour égalisation,
- la provision pour risques en cours,
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques,

Provision mathématique des rentes

• Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article 143-2 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Au 31 décembre 2016, conformément aux dernières évolutions réglementaires, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur deux ans, il est ainsi passé à 0.5%. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 4 %.

• Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie "Complément de Retraite" concernent essentiellement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir des nouvelles tables réglementaires (TGH05 et TGF05) et d'un taux technique de 0% (conformément à la réglementation, le taux technique a été déterminé à partir de la moyenne du TME sur 6 mois). Elles incorporent également une provision de gestion de 3 %.

• Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque.

Elle incorpore également une provision de gestion égale à 3 % ou 5 % selon les produits.

• Fonds de revalorisation

MUTEX a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation général destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques lorsqu'elle est prévue contractuellement.

Provision pour primes émises non acquises (PENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour sinistres à payer (PSAP)

Deux types de provisions sont constitués :

• Provision pour sinistres connus

Conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

• Provisions pour sinistres non connus

Les provisions pour sinistres non connus correspondent à la couverture statistique des sinistres survenus jusqu'à la date d'arrêté et non encore portés à la connaissance de l'assureur.

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences de règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels et sert principalement à lisser l'évolution des cotisations dans le temps. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec les réassureurs du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2016 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La provision pour risque d'exigibilité, prévue à l'article R. 343-5 du Code des assurances, est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R. 343-10.

La provision à constituer est évaluée dans les conditions définies à l'article R. 343-5. les modalités de son étalement à l'article R. 343-6.

Au 31 décembre 2016, cette provision est nulle.

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les indemnités dues aux mutuelles apporteuses d'affaires et/ou gestionnaires par délégation,
- les prestations à payer aux adhérents,
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires,
- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires,
- les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligatoires et autres comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Prestations Santé

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Les destinations utilisées pour la présentation des frais sont les suivantes :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations. Ces frais comprennent les frais internes d'administration des contrats et les indemnités de gestion, de suivi commercial et sur-encours versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre, y compris les frais de contentieux liés aux sinistres. Ces frais comprennent les frais internes et les indemnités de gestion des prestations versées à des organismes dans le cadre des délégations.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif et des coûts internes de la Direction Financière (département Investissements et service comptabilité financière). Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts de direction générale, d'animation des instances, de tenue de la comptabilité et du contrôle de gestion, les taxes et contributions et les charges exceptionnelles.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2015, les frais généraux sont enregistrés en premier niveau dans MUTEX qui centralise les moyens communs dans le cadre du groupement de fait entre MUTEX et MUTEX Union. Les frais ont ensuite été répartis suivant les 5 destinations ci-dessus, puis ventilés entre les structures MUTEX et MUTEX Union en fonction des caractéristiques propres à chacun des deux portefeuilles.

Compte non technique

Charges et produits non techniques

Les autres charges et autres produits non techniques reflètent des éléments qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Il en est ainsi de la participation et de l'intéressement des salariés. Est également enregistrée dans cette rubrique la dotation à la PRE restant à constater de par l'étalement au-delà du tiers prévu initialement par la réglementation et la charge ou le produit non technique lié aux dotations ou reprises sur la réserve de capitalisation correspondant à la charge ou au produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte de ces mouvements dans le calcul du résultat imposable de l'entité.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels reflètent des éléments qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés :

- au compte technique Vie au prorata des provisions techniques Vie nettes de réassurance;
- au compte technique Non Vie au prorata des provisions techniques non vie nettes de réassurance;

au compte non technique au prorata des fonds propres.

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation
Néant

Changement d'estimation et de modalités d'application

TAUX TECHNIQUES

Les taux techniques des provisions des garanties Incapacité et Invalidité ont été ajustés en 2016. Ceux-ci s'établissent au 31 décembre à 0.5% au lieu de 1%. Conformément à l'article 143-12 du règlement de l'ANC relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance les taux retenus restent inférieurs au taux maximal réglementaire, soit 75 % du taux moyen des emprunts de l'État calculé sur la base des deux dernières années. L'impact de ce changement représente une charge brute de 31,9 M€ au 31 décembre 2016 sur la totalité du périmètre (affaires directes, et acceptations en réassurance).

Le risque Dépendance a fait l'objet également d'un changement de taux technique. Ce dernier s'est établi à 0.5% contre 1% en 2015. L'impact de ce changement représente une charge de 10 M€ au 31 décembre 2016 en partie financée par la provision d'égalisation et par les révisions tarifaires au 01/01/2017.

Informations sur le bilan

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

Valeurs Brutes en K€	31/12/2015	Entrées	Sorties	31/12/2016
Licences et logiciels	6 683	519		7 202
Autres immobilisations incorporelles en cours	131	265	129	267
Autres immobilisations incorporelles	40 999			40 999
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 813	784	129	48 468
Installations, matériels et outillage industriel	76			76
Autres immobilisations corporelles	4 215	1 065		5 280
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 291	1 065	0	5 356
TOTAL	52 103	1 850	129	53 824

Actifs incorporels et corporels – Amortissements et provisions

Amortissements et provisions en K€	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Licences et logiciels	6 034	484		6 518
Autres immobilisations incorporelles en cours	0			0
Autres immobilisations incorporelles	39 819	673		40 491
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 853	1 157	0	47 009
Installations, matériels et outillage industriel	54	13		68
Autres immobilisations corporelles	2 151	578		2 729
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 206	592	0	2 797
TOTAL	48 058	1 748	0	49 806

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

Valeurs nettes en K€	Valeurs nettes au 31/12/2015	Valeurs nettes au 31/12/2016
Licences et logiciels	648	683
Autres immobilisations incorporelles en cours	131	267
Autres immobilisations incorporelles	1 181	508
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 959	1 458
Installations, matériels et outillage industriel	21	8
Autres immobilisations corporelles	2 064	2 551
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 085	2 559
TOTAL	4 044	4 017

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

Placements en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisitions	Reclassements / Transferts	Cessions	Valeur brute au 31/12/2016
Terrains et constructions :	27 897	9 700	0	0	37 597
Placements dans ent. Liées (25) :	409	0	0	0	409
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	37 381	0	0	0	37 381
Autres placements :	6 480 035	1 872 344	0	1 801 991	6 550 389
Dépôts espèces :	445 976	605 539	0	517 298	534 218
sous total	6 991 699	2 487 583	0	2 319 288	7 159 994
Placements UC	34 094	1 384	0	848	34 631
TOTAL	7 025 794	2 488 968	0	2 320 136	7 194 625

Variations des amortissements et provisions

Amortissements et provisions	Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Transferts	Reprises de l'exercice	Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2016
Terrains et constructions :	823	0	0	0	823
Placements dans ent. Liées (25) :	0	0	0	0	0
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	0	0	0	0	0
Autres placements :	27 065	4 689	0	4 222	27 532
Dépôts espèces :	0	0	0	0	0
sous total	27 888	4 689	0	4 222	28 355
Placements UC	0	0	0	0	0
TOTAL	27 888	4 689	0	4 222	28 355

Placements en valeur nette

Placements en valeur nette	Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2015	Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2016
Terrains et constructions :	27 074	36 774
Placements dans ent. Liées (25) :	409	409
Placements ds ent. avec lien de participation (26) :	37 381	37 381
Autres placements :	6 452 970	6 522 857
Dépôts espèces :	445 976	534 218
sous total	6 963 811	7 131 639
Placements UC	34 094	34 631
TOTAL	6 997 905	7 166 271

État détaillé du poste "Terrains et constructions"

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, MUTEX ne détenant aucun actif immobilier en direct.

Terrains et constructions	Valeur nette comptable au 31/12/2015	Valeur nette comptable au 31/12/2016	Variation
SCI Isère	1 164	1 164	0
SCPI Epargne Foncière	8 775	8 775	0
SCPI Fructifonds Immobilier	14 994	14 994	0
SCPI Participation Foncière	76	76	0
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	0	9 700	9 700
SCPI Uifrance	2 066	2 066	0
TOTAL	27 074	36 774	9 700

État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements	Valeur brute	Valeur nette Comptable au 31/12/2016	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	37 597	36 774	39 591
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	37 597	36 774	39 591
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 374	19 374	30 318
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	19 374	19 374	30 318
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	915 327	913 985	1 019 699
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	915 327	913 985	1 019 699
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	294 420	294 420	308 310
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	294 420	294 420	308 310
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	5 340 673	5 541 304	6 771 167
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	5 270 543	5 471 165	6 691 583
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	70 130	70 140	79 583
6) Prêts hypothécaires	0	0	0
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	0	0	0
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	18 386	18 386	18 386
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	18 386	18 386	18 386
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	534 218	534 218	534 218
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	534 218	534 218	534 218
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres	0	0	0
<i>dont placements effectués dans l'OCDE</i>	0	0	0
<i>dont placements effectués hors OCDE</i>	0	0	0
10) Actifs représentatifs des opérations en unité de compte	34 631	34 631	34 631
1. Placements immobiliers	0	0	0
2. Titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM	4 121	4 121	4 121
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 262	1 262	1 262
4. Autres OPCVM	29 248	29 248	29 248
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
b) stratégies de rendement	0	0	0
c) autres opérations	0	0	0
TOTAL	7 194 625	7 393 091	8 756 319
Dont			
Placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et IFT rattachés	5 288 438	5 500 459	6 730 426
Placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et IFT	1 871 556	1 858 002	1 991 262
Placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et IFT	34 631	34 631	34 631
Autres instruments financiers à terme	0	0	0
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 593 704	6 792 170	8 155 398
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	534 218	534 218	534 218
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	0	0	0
Autres affectations ou sans affectations	66 704	66 704	66 704
TOTAL	7 194 625	7 393 091	8 756 319

Au 31/12/2016, le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances s'élève à 1 176 M€.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- Décotes non courues : 1 356 M€,
- Surcotes non courues : - 180 M€.

L'état récapitulatif des placements inclut 19 valeurs non cotées partiellement libérées ; leur valeur brute totale s'élève à 149 M€. Les parts non libérées de ces titres ne sont pas affectées à la représentation des provisions techniques, elles sont enregistrées en dettes au passif du bilan à hauteur de 67 M€, soit 44,8 % de l'engagement de MUTEX.

Valeurs affectées aux provisions techniques des « opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation » en France (Arr.28 mai 2008) : Néant

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements :

Etat de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements	31/12/2016
Placements	7 131 639
Placements UC	34 631
TOTAL	7 166 271
<i>A déduire</i>	40 318
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	40 318
Pertes latentes sur IFT	0
<i>A ajouter</i>	267 139
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	267 139
Gains latents sur IFT	0
TOTAL ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	7 393 091

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques en K€	Valeur comptable au 31/12/2016	Valeur comptable au 31/12/2015
Créances nées d'opération d'assurance directe	4 466	5 447
Intérêts courus non échus	69 374	76 580
Frais d'acquisition reportés	0	0
Trésorerie	19 305	15 852
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (dépôts et cautions)	88 483	112 734

CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

Ventilation des dettes et créances selon leur durée résiduelle en K€	Durée résiduelle				
	Jusqu'à un an	De plus de un an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Créances					
Créances nées d'opérations d'assurance directe	240 204	0	0	240 204	252 518
Créances nées d'opérations de réassurance	96 510	0	0	96 510	184 919
Personnel	94	0	0	94	192
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	14 155	0	0	14 155	14 279
Autres créances	14 368	0	0	14 368	18 899
TOTAL	365 330	0	0	365 330	470 807
Dettes					
Dettes sur opérations d'assurance directe	67 549	0	0	67 549	100 256
Dettes sur opérations de réassurance	132 701	0	0	132 701	115 595
Dettes envers les établissements de crédit	477	0	0	477	
Dettes de personnel	4 510	0	0	4 510	5 566
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	16 037	0	0	16 037	13 970
Autres dettes	92 511	0	0	92 511	77 439
TOTAL	313 785	0	0	313 785	312 827

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises et les créances sur les adhérents et les intermédiaires. Les autres créances représentent les créances clients, fournisseurs, gestion déléguée ainsi que les comptes courants. Le montant brut du total des créances est déprécié à hauteur de 12 M€.

Les autres dettes enregistrent la part non libérée des placements à hauteur de 63 M€.

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres en K€	31/12/2015	Affectation du Résultat 2015	Augm. de capital et incorporation d'une partie de la PE au capital	Réserve de capitalisation	Transferts	Autres	31/12/2016
Capital social	37 302	0	0	0	0	0	37 302
Prime liée au capital social	269 437	0	0	0	0	0	269 437
Autres réserves	417 457	0	0	8 930	0	7	426 394
Résultat de l'exercice 2015	12 791	-12 791	0	0	0	0	0
Report à nouveau	-20 307	12 791	0	0	0	0	-7 515
Résultat de l'exercice 2016							27 772
Total fonds propres	716 681	0	0	8 930	0	7	753 390

Le capital social est composé de 2 486 820 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Le résultat constaté en 2015 soit 13 M€ a été affecté en totalité en report à nouveau conformément à la décision de l'Assemblée générale du 20 juin 2016.

PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Néant.

PASSIFS SUBORDONNES

Nature juridique	Montant (en M€)	Taux intérêt	Date d'émission	Echéance	Commentaires
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1,3	TAM	31/10/2003	Indéterminée	13 000 Titres de 100 € de nominal

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

Provisions pour prestations à payer (PSAP) en K€	31/12/2016	31/12/2015
Provisions sinistres à payer brutes	526 318	492 399
Prévisions de recours à encaisser	1 370	1 370
Provisions pour prestations à payer nettes	524 949	491 029

Écarts de liquidation (PSAP y/c PM de rentes)

Écarts de liquidation en K€	Exercice 2016 Brut hors cessions et hors acceptations
(1) Provisions pour sinistres à payer au 01/01/2016	1 720 694
(2) Règlement sur exercices antérieurs	310 003
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/2016 (sur exercices antérieurs)	1 355 147
Écarts de liquidation (1) - (2) - (3)	55 543

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges en K€	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Provisions pour litiges	1 146	546	1 146	546
Provisions pour Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Provision frais de santé	1 800	2 088	1 800	2 088
Provision pour médaille de travail	142	146	142	146
TOTAL	3 088	2 780	3 088	2 780

AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Autres créances en K€	31/12/2016	31/12/2015
Personnel et comptes rattachés	94	192
sous total personnel et comptes rattachés	94	192
Créances fiscales et organismes sociaux	14 155	14 279
Impôts/ revenus et assimilés	0	0
sous total état et organismes sociaux	14 155	14 279
Fournisseurs	2 971	4 144
Comptes courants et autres	6 299	10 396
Débiteurs divers financiers	405	610
Débiteurs divers et autres	4 693	3 749
sous total fournisseurs et débiteurs divers	14 368	18 899
TOTAL	28 617	33 370

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'État au titre des majorations légales de rentes versées sur 2016.

Les comptes courants et autres comprennent principalement les soldes des comptes courants entre MUTEX et MUTEX Union pour un montant de 5 M€.

Autres dettes en K€	31/12/2016	31/12/2015
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		0
sous total Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
Personnel et comptes rattachés	4 510	5 566
sous total personnel et comptes rattachés	4 510	5 566
Dettes fiscales et organismes sociaux	10 597	7 050
Impôts/ revenus et assimilés	5 440	6 921
sous total état et organismes sociaux	16 037	13 970
Fournisseurs	8 502	8 973
Comptes courants	705	877
Créditeurs divers financiers	67 023	62 982
Créditeurs divers et autres	16 281	4 607
sous total	92 511	77 439
TOTAL	113 058	96 976

Les créiteurs divers financiers enregistrent les décalages sur les opérations d'achats et de ventes de titres et la part non libérée des placements affectés aux engagements.

Au 31/12/2016, les dettes Fournisseurs correspondent principalement aux charges à payer pour 8 M€ contre 9 M€ en 2015.

L'ensemble des dettes du poste Fournisseurs ont une échéance inférieure à 1 an.

Comptes de régularisation actif

Compte de régularisation Actif en K€	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et loyers courus non échus	69 374	76 580
Frais d'acquisition reportés	0	0
Différence sur prix de remboursement obligations cotées (décôtes)	267 139	218 160
Autres comptes de régularisation	8 359	2 890
TOTAL	344 872	297 630

Comptes de régularisation passif

Compte de régularisation Passif en K€	31/12/2016	31/12/2015
Amortissement des différences sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcôte)	40 318	38 077
Autres comptes de régularisation	17 628	50 224
TOTAL	57 945	88 301

INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Engagements reçus et donnés en K€	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation	Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises	Total 2016
Engagements reçus	0	0	320 118	320 118
Créances assorties de garantie	0	0	0	0
Engagements de garantie	0	0	0	0
Engagements réciproques	0	0	320 118	320 118
Engagements donnés	0	0	44 352	44 352
Avals, cautions et garanties de crédit	0	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	44 352	44 352
Droit de tirage donné à un fonds de garantie	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Valeurs appartenant à des mutuelles	0	0	0	0
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	0	0	0	0

Engagements reçus

Les engagements réciproques (320 M€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Engagements donnés

Les autres engagements sur actifs ou revenus (44,3 M€) correspondent à sept engagements d'investissement.

Le premier concerne un fonds d'investissement spécialisé constitué en société en commandite par actions. Le nombre d'actions souscrites par MUTEX au 31/12/2016 dans cette société représente 93,5% de son engagement total qui représente 10 M€. Au 31/12/2016, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 0,6 M€ soit 6,5% de l'engagement total.

Le deuxième concerne un OPCI professionnel créé sous forme de SPICAV dont l'investissement porte sur des actifs immobiliers d'entreprises socialement responsables, détenus directement ou indirectement. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 15 M€. Au 31/12/2016, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 2,1 M€ soit 14,4% de l'engagement total.

Le troisième concerne un OPCI professionnel créé sous forme de SPICAV dont l'investissement porte sur les immeubles de commerce de qualité, construits ou à construire, localisés en périphérie de ville. Le montant de l'engagement total de MUTEX est de 7 M€. Au 31/12/2016, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 2,5 M€ soit 35,2% de l'engagement total.

Le quatrième concerne un FCT de droit français qui investit dans des créances immobilières hypothécaires en priorité sur le marché français. Le montant de l'engagement total de MUTEX est 15 M€. Au 31/12/2016, le montant de l'engagement restant à réaliser est de 8,1 M€ soit 54,3% de l'engagement total.

Le cinquième concerne un fonds d'investissement spécialisé, constitué en société en commandite par actions de droit luxembourgeois, qui a pour objectif de répondre aux besoins des investisseurs en termes de diversification et de revenus immobiliers de long terme. Le

montant de l'engagement total de MUTEX est 20 M€. Au 31/12/2016, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Le sixième concerne un OPCI professionnel dont la stratégie est d'acquérir et gérer des immeubles de bureaux neufs et récents situés dans les principales métropoles régionales en France et avec une possibilité limitée de diversification au Benelux. Le montant de l'engagement total de MUTEX est 8 M€. Au 31/12/2016, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Le septième et dernier concerne un FPCI prenant des participations principalement minoritaires dans des entreprises du secteur des Sciences de la Vie. Le montant de l'engagement total de MUTEX est 3 M€. Au 31/12/2016, la totalité de l'engagement reste à réaliser.

Informations sur le compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations Non Vie

COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS NON VIE EN K€	Dom m Corpo Indiv Cat 20	Dom m Corpo Coll Cat 21	Accept Cat 39	TOTAL NON VIE
Primes acquises :				
Primes y compris variation de PANE	122 347	415 441	285 549	823 337
Variation des Primes non acquises	108			108
Charge des prestations :				
Prestations et frais payés (y compris indues)	49 503	363 030	237 630	650 163
Charge des provisions pour prestations et diverses	22 731	83 939	22 068	128 738
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)	50 221	-31 528	25 852	44 545
Frais d'acquisition	12 550	20 025		32 575
Autres Charges de gestion nettes	13 782	33 823	19 903	67 508
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	26 332	53 848	19 903	100 083
Produit net des placements	14 235	38 608	5 174	58 017
Participation aux résultats	3 150	6 770	1 959	11 879
C - Solde Financier	11 085	31 838	3 215	46 138
Part des réassureurs dans les Primes acquises	55 092	73 359	136 998	265 448
Part des réassureurs dans les prestations payées	21 619	98 126	123 278	243 022
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	-11 027	34 834	-2 150	21 657
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	4 449	1 925	736	7 110
Commissions reçues des réassureurs	10 270	9 202	9 099	28 570
D - Solde de Réassurance	-7 727	1 059	-1 735	-8 403
Résultat technique (A-B+C+D)	27 247	-52 479	7 429	-17 803
Hors Compte :				
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	8 249			8 249
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	8 358			8 358
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	46 071	276 347	66 777	389 195
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	45 823	259 154	62 517	367 494
Autres provisions techniques (clôture)	546 266	1 362 985	158 861	2 068 112
Autres provisions techniques (ouverture)	520 633	1 289 469	139 094	1 949 196

Opérations Vie

COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES - OPERATIONS VIE EN K€	Capi PU (ou V.L.) Cat 01	Capi PP Cat 02	Ind + GO Tempo DC Cat 03	Autres Indiv PU Cat 04	Autres Indiv PP Cat 05	Coll DC Cat 06	Coll Vie Cat 07	Op UC PU Cat 08	Op UC PP Cat 09	Op. collectives relevant de l'article L. 222-1 Cat 10	PERP Cat 11	Accep Cat 19	TOTAL VIE
Primes			34 851	48 771	58 842	133 424	11 445	219	1 262			51 720	340 534
Charge des Prestations			29 646	95 355	92 128	86 235	29 535	848	243			28 724	362 714
Charge des provisions d'ass vie et autres provisions techniques			-191	-52 515	-30 513	16 623	-18 222	-617	1 011			21 437	-62 988
Ajustement ACAV								278	107				385
A - Solde de Souscription (opérations directes et acceptées)			5 396	5 931	-2 772	30 566	132	266	115			1 559	41 192
Frais d'acquisition			3 738	1 351	7 794	6 892	721	206	84				20 786
Autres Charges de gestion nettes			1 864	3 844	-8 514	1 076	2 667	83	75			4 804	5 898
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes			5 602	5 196	-720	7 968	3 388	288	159			4 804	26 684
Produit net des placements			605	43 262	34 141	11 277	19 862	611	287			10 960	121 004
Participation aux résultats			21	57 015	16 842	1 874	17 689	119				1 641	95 201
C - Solde Financier			584	-13 753	17 299	9 403	2 173	492	287			9 319	25 803
Primes cédées			13 162		2 214	17 779	1 601						34 756
Part des réassureurs dans les charges de prestations			19 425		1 337	39 735	1 329					258	62 084
Part des réassureurs dans les charges de provisions			830		-123	19 921	-182					258	20 705
Part des réassureurs dans la participation aux résultats			-12			-1 455	-499						-1 966
Commissions reçues des réassureurs			942		443	-9 154	28						-7 741
D - Solde de Réassurance			6 387		-311	-5 665	436						847
Résultat technique (A-B+C+D)			6 764	-13 018	14 935	26 336	-646	471	242			6 074	41 158
Hors Compte :													
Montant des rachats				48 349	6 783		4 241	717	24				60 116
Intérêts Techniques bruts de l'exercice			97	41 146	19 396	3 347	15 957					5 483	85 426
Provisions Techniques brutes à la clôture de l'exercice			24 214	1 656 613	1 305 947	440 583	761 540	23 473	11 609			432 908	4 656 888
Provisions Techniques brutes à l'ouverture de l'exercice			22 359	1 644 575	1 318 213	427 535	761 813	23 881	10 599			404 700	4 613 676

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RESULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes aux cotisations brutes

Commissions assurance directe en K€	31/12/2016	31/12/2015
Assurance Vie	22 493	22 615
Assurance Non Vie	54 028	54 137
TOTAL	76 521	76 752

Ventilation des cotisations brutes

Ventilation des cotisations brutes en K€	31/12/2016	31/12/2015
Prime d'assurance directe en France	1 163 979	1 126 036
Prime d'assurance directe en CEE (hors France)	0	0
Prime d'assurance directe hors CEE	0	0
TOTAL	1 163 979	1 126 036

Entrées et sorties des engagements

Mouvements de portefeuille - Opérations brutes en K€	31/12/2016	31/12/2015
Entrées de portefeuille (primes)	2 324	2 279
Entrées de portefeuille (sinistres)	-334	1 025
Sortie de portefeuille (primes)	0	0
Sortie de portefeuille (sinistres)	-14 676	-9 592

Mouvements de portefeuille - Réassurance en K€	31/12/2016	31/12/2015
Entrées de portefeuille (primes)	0	0
Entrées de portefeuille (sinistres)	-189 570	-148 165
Sorties de portefeuille (primes)	-14	11 432
Sorties de portefeuille (sinistres)	150 994	-51 420

Entre 2016 et 2015, les évolutions des postes « entrées de portefeuille sinistres » et « sorties de portefeuille sinistres » au titre de la réassurance, correspondent principalement aux évolutions liées au traité de cession global MUTEX.

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique en K€	31/12/2016	31/12/2015
Charge des provisions d'assurance vie	-62 541	-59 561
Intérêts techniques	84 397	86 870
Participation aux excédents incorporés directement	2 062	1 841
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	19 525	21 876
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	43 443	51 026

Provisions d'assurance Vie et participation des adhérents

Provisions d'assurance vie et participation des adhérents en K€	31/12/2016	31/12/2015
A – Participation aux résultats totale	95 201	119 776
A1 – Participations attribuées à des contrats (y/ c IT)	107 203	112 144
A2 – Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-12 002	7 632
B – Participation aux résultats des contrats A331-3		
B1 – Provisions mathématiques moyennes	4 231 374	4 192 801
B2 – Montant minimal de la participation aux résultats	13 498	19 276
B3 – Montant effectif de la participation aux résultats	73 732	88 130
B3a – Participation attribuée aux contrats (y/ c IT)	79 943	82 858
B3b – Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-6 212	5 272

* La Variation de la provision pour participation aux excédents présentée en partie B correspond uniquement à la vie participative de MUTEX. A cela s'ajoute en 2016, l'effet du stock de PPE acceptée au 31/12/2015 (5,8 M€) qui n'est plus cédée dans le cadre du traité de réassurance entre MUTEX Union et MUTEX.

Pour l'exercice 2016, MUTEX a établi les comptes de participation aux résultats conformément au Code des assurances. Ainsi, au 31 décembre 2016, le montant de la dotation réglementaire à la provision pour participation aux bénéfices est de 13 M€ (hors acceptations).

Le niveau final de la provision pour participation aux bénéfices (hors acceptations) est de 40 M€ au 31 décembre 2016, et MUTEX dispose d'un délai maximum de huit ans pour affecter la dotation de l'année aux provisions mathématiques.

Pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2016, MUTEX utilisera une partie de la provision pour participation aux bénéfices existante (14 M€ hors acceptations) qu'elle incorporera aux provisions dès le 1^{er} janvier 2017.

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2016	Total 2015
Revenus des participations	340	0	340	136
Revenus des placements immobiliers	4	634	638	452
Revenus des autres placements	1 281	155 287	156 568	159 725
Autres produits des placements	7 445	101 945	109 390	137 539
Total des produits de placements	9 069	257 866	266 935	297 853
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	0	4 558	4 558	3 919
Autres charges des placements	0	74 435	74 435	79 052
Total des charges de placements	0	78 992	78 992	82 971

Revenus financiers	31/12/2016
Revenus des placements en actions	624
Revenus des placements en obligations	143 724
Revenus des placements sur prêts	233
Revenus des dépôts de garantie	0
Autres revenus financiers	12 327
Revenus des placements immobiliers	638
Autres produits financiers	70 766
Sous Total	228 311
Plus-values sur actions	0
Plus-values sur obligations	22 296
Plus-values sur immobiliers	0
Plus-values sur autres placements	16 323
Réévaluations sur autres placements	5
Sous Total	38 624
Gains de change réalisés	0
Sous Total	0
TOTAL	266 935

Charges financières	31/12/2016
Intérêts sur dépôts réassureurs	9 456
Frais externes de gestion	544
Frais internes de gestion	4 014
Charges financières diverses	0
Autres charges des placements	41 567
Sous Total	55 580
Moins values en actions	100
Moins values en obligations	8 379
Moins-values sur immobiliers	0
Moins values sur autres placements	14 933
Réévaluations sur autres placements	1
Sous Total	23 412
Pertes de change réalisées	0
Sous Total	0
TOTAL	78 992

Produits nets des placements	31/12/2016
Affectation :	
Compte Technique Vie (voir clé de répartition)	121 004
Compte Technique Non Vie	58 017
Compte Non-Technique	8 922
TOTAL	187 943

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Charges par nature en K€	31/12/2016	31/12/2015
Achats	526	592
Services extérieurs	36 335	40 247
Impôts, taxes et versements assimilés	5 232	1 947
Charges de personnel	52 456	46 920
Autres charges de gestion courante	3 890	5 804
Dotations aux amortissements et provisions	2 216	8 065
charges exceptionnelles de gestion	700	0
Transferts de charges d'exploitation		-479
TOTAL	101 355	103 096

Les charges par nature sont présentées après refacturations des charges communes gérées par MUTEX dans le cadre des groupements de fait entre MUTEX et MUTEX UNION. Les refacturations à MUTEX Union des charges communes gérées sont déduites dans le tableau ci-dessus au niveau des services extérieurs.

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Autres produits et charges non techniques en K€	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits non techniques		
Variation PRE restant à constater		0
Reprises sur la réserve de capitalisation	7 755	12 419
Autres produits non techniques	3	3
Sous total autres produits non techniques	7 758	12 422
Autres charges non techniques		
Dotation Amortissement Actif incorporel		0
Dotations sur la réserve de capitalisation	3 066	4 571
Autres charges non techniques	0	3
Sous total autres charges non techniques	3 066	4 575
TOTAL	4 692	7 848

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Résultat exceptionnel en K€	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	626	1 015
Sous total Produits exceptionnels	626	1 015
Charges exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles	572	630
Sous total Charges exceptionnelles	572	630
TOTAL	54	385

CHARGES D'IMPOTS

	31/12/2016	31/12/2015
Charge fiscale liée aux opérations courantes	9 251	5 787
Charge fiscale liée aux opérations exceptionnelles	0	0
TOTAL	9 251	5 787

Le montant du déficit reportable au 31/12/2016 dans MUTEX s'élevé à 47 M€, contre 75 M€ à fin 2015.

Autres informations

GRUPE ET ENTITES LIEES

Tableau des filiales et participations

Filiales & Participations détenues	Libellé	Quote-part du capital détenu au 31/12/2016	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus
Entre 10 % et 50%	OFIVALMO Partenaires	34,00%	3 842	3 842
	S.C.I. Mutualité de l'Isère	15,50%	1 164	1 164
Inférieure à 10 %	SCPI Fructifonds Immobiliers	4,00%	14 994	14 994
	CIEM	2,34%	10	10
	MATMUT Vie	1,00%	409	409
	SCPI Uifrance Immobilier	0,74%	2 889	2 066
Inférieure à 1 %	SCPI Epargne Foncière	0,50%	8 775	8 775
	SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	0,52%	9 700	9 700
	SIFA (C)	0,08%	100	100
	SCPI Participation Foncière	0,02%	76	76

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

Opérations avec les entreprises liées ou avec un lien de participation en K€	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur brute	Provision	Valeur nette au 31/12/2016
Placements						
Parts, actions	409	0	409	37 381	0	37 381
Bons, obligations	0	0	0	0	0	0
Autres titres ou dépôts	0	0	0	411 917	0	411 917
Créances						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
Prime à émettre	0	0	0	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaires et co-assureurs	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	4 854	0	4 854
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations sur assurance directe	0	0	0	0	0	0
- sur preneur d'assurance	0	0	0	0	0	0
- sur intermédiaire et co-assureurs	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	1 100	0	1 100
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL, AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : **597**

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance et du Directoire au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **8 K€**

Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **Néant.**

Montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **Néant.**

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : **Néant.**

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : **6 069 K€** au titre du contrat d'assurance «Actiplus IFC» souscrit auprès de MUTAVIE, et **2 088 K€** au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.

Montant du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : **573 K€**. La comptabilisation du CICE conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013 et de l'ANCC du 23/05/2013, a été faite dans les comptes sociaux au crédit d'un sous-compte dédié de charges de personnel. Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, MUTEX l'utilise dans son intégralité à travers des efforts de formation, et de recrutement.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes sociaux 2016 : **238 K€ TTC.**

4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels MUTEX Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de Mutex, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'activité d'assurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, et notamment les provisions techniques, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, comme exposé dans la note intitulée « Référentiel comptable et réglementaire » de l'annexe aux comptes aux paragraphes « Provisions techniques opérations Vie » et « Provisions techniques opérations Non Vie ».

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les méthodes de calcul utilisées, au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations à la clôture de l'exercice et de la présentation qui en est faite.

- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites dans la note intitulée « Référentiel comptable et réglementaire » de l'annexe aux comptes aux paragraphes « Autres placements » et « Provisions pour dépréciation des placements ».

Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de Mutex, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs financiers non amortissables était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la société et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques attachés aux actifs financiers amortissables, leurs valorisations et leurs traitements comptables.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans l'annexe aux états financiers relative aux placements financiers.

- Comme exposé dans la note intitulée « Référentiel comptable et réglementaire » de l'annexe aux comptes au paragraphe intitulé « Prestations santé » de l'annexe aux états financiers, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 17 mai 2017

Les Commissaire aux Comptes

Pascal Parant

Tuillet Audit
Membre français de Grant
Thornton International

Laurent Luciani
Associé